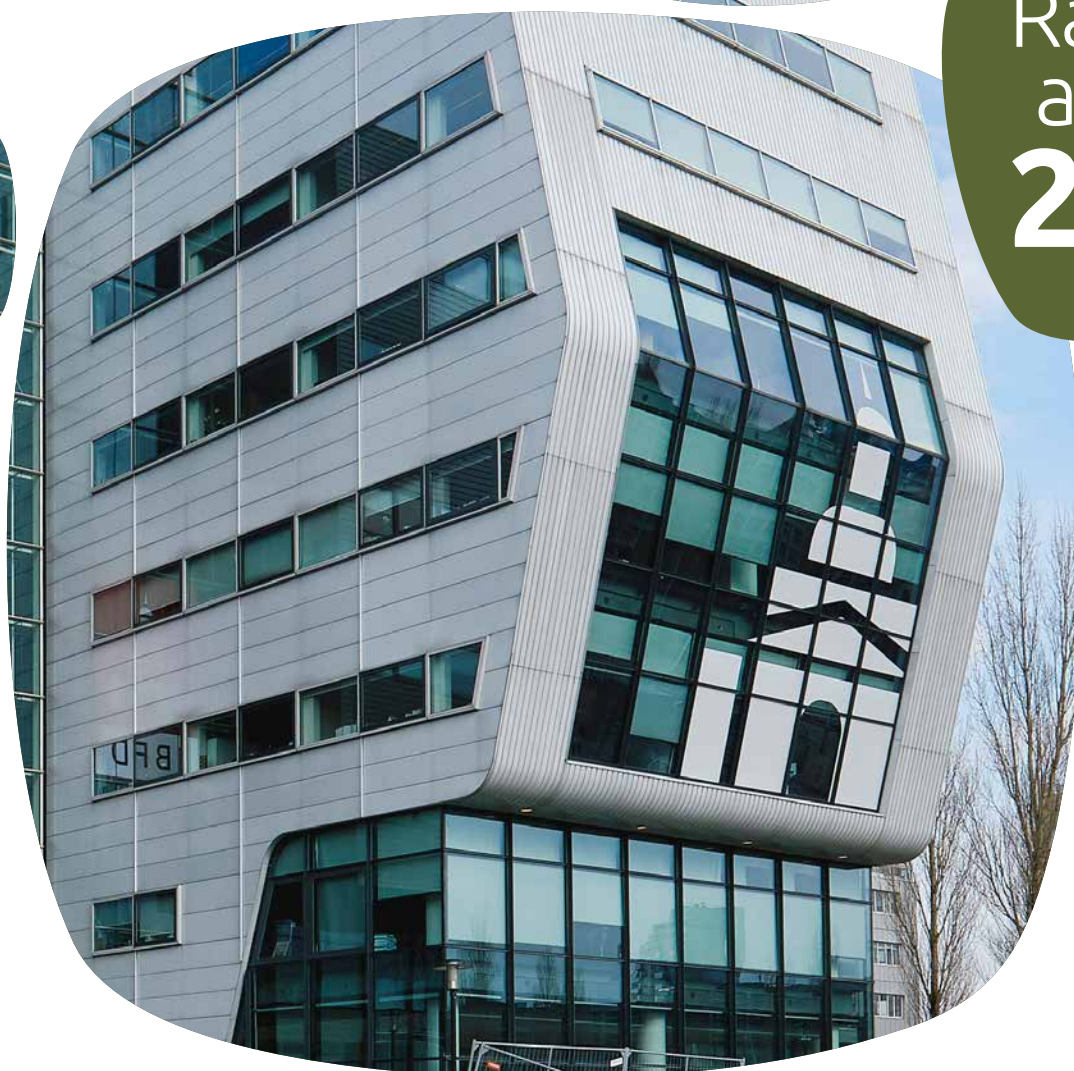


PfO₂



Rapport
annuel
2021



Sommaire

- 5 Éditorial
- 6 Faits marquants
- 8 3 questions à ...
- 14 Transparence et exemplarité
- 19 PERIAL Positive 2030
- 23 Organes de direction et de contrôle
- 25 Rapport de gestion
- 26 Performances financières
- 28 Vie de la SCPI
- 34 Performances immobilières
- 36 Annexe extra-financière
- 40 Rapports
- 44 Document de synthèse
- 48 Projet de résolutions
- 50 Annexe comptable
- 60 Inventaire détaillé des placements immobiliers

ÉNERGIE C
CESSON-SÉVIGNÉ (35)

L'éditorial



Après une année 2020 marquée par la résilience des SCPI face à une situation sanitaire et économique inédite, 2021 aura été l'année du rebond pour les économies européennes. Un rebond dont ont bénéficié les SCPI et les fonds immobiliers non cotés qui ont collecté 10,7 Mrds d'€. En 2022, l'épidémie de Covid 19 toujours en cours et la guerre qui fait rage aux portes de l'Europe au moment où nous rédigeons ces lignes [avril 2022, *ndlr*] nous font basculer dans un univers toujours plus incertain. **Dans ce contexte, la bonne résilience de nos économies et la robustesse éprouvée des SCPI maintiennent l'attractivité de l'épargne immobilière à des niveaux élevés.**

L'explication de ce succès renouvelé est à chercher du côté de la nature même de nos fonds. Dans « Épargne Immobilière », il y a le mot « immobilier » : **un placement qui continue à être utilisé par les investisseurs comme une valeur refuge.**

Les caractéristiques des SCPI, et celles des SCPI gérées par PERIAL Asset Management qui a toujours privilégié la diversification et les perspectives de long terme, leur ont également permis de traverser les époques et les cycles économiques.

Au-delà du bureau qui reste un actif incontournable, nous avons diversifié nos investissements sur différents secteurs d'activités économiques, comme l'hôtellerie, les commerces, ou l'immobilier d'accueil et d'hébergement... Et dans différents pays de la zone euro : en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie, au Portugal ou en Espagne.

En 2021, les équipes de PERIAL AM ont su valoriser le travail réalisé ces dernières années pour profiter de ce rebond et maintenir les performances de vos fonds au-dessus de la moyenne du marché. Dans le peloton de tête depuis plus de 55 ans, la société de gestion a cette année franchi plusieurs caps importants.

Nous sommes la première Société de Gestion de Patrimoine indépendante du marché.

Les mutations des besoins de nos locataires nous conduisent à gérer de façon toujours plus active et dynamique les patrimoines de nos SCPI. Les 550 M€ de collecte nette associés à un niveau de dette raisonnable nous ont permis de sécuriser plus de 930 M€ d'investissements en 2021. Sur la même période, nos équipes ont réalisé ou engagé près de 150 M€ de cessions d'immeubles. Enfin, plus de 120 000 m² ont été reloués ou renégociés par nos équipes : notre proximité avec les entreprises locataires des immeubles de nos fonds nous a donc permis d'accompagner leurs redressements. Dans un

contexte perturbé, **nous avons donc maintenu de bons taux de recouvrements, qui nous ont permis d'assurer le maintien de vos dividendes.**

Parce que nos méthodes prouvent depuis de nombreuses années leur efficacité, nous renforcerons en 2022 notre gestion responsable. Notre stratégie est désormais guidée par la **Raison d'Être du Groupe PERIAL**, dévoilée en 2021 : **« Être moteur de la transformation vers l'épargne et l'immobilier responsables, pour accompagner chacun de nos clients et construire, tous ensemble, un avenir durable »**. Cette ligne de force guide nos actions et se matérialise dans chacune de nos décisions de gestions pour une société plus juste et durable.

Après la SCPI PFO₂ et la SCI PERIAL Euro Carbone en 2020, **la SCPI PF Grand Paris a ainsi obtenu la labellisation ISR (Investissement Socialement responsable)** au mois de janvier 2022. Plus de 80% des en-cours gérés par PERIAL AM via ses SCPI et sa SCI sont couverts par le label ISR. Avec **la prise en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance) dans l'ensemble de nos stratégies d'acquisitions et de gestions**, notre objectif reste de faire labelliser l'ensemble des fonds que nous gérons à court ou moyen terme.

Au delà de la labellisation, l'ambition des femmes et des hommes qui travaillent chez PERIAL Asset Management est de participer à la transformation de l'immobilier pour le rendre plus performant et plus durable, au service des utilisateurs et des territoires. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon de continuer à délivrer les meilleures performances possibles à tous nos clients.

ÉRIC COSSERAT

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PERIAL ASSET MANAGEMENT

Les performances passées des SCPI ne préjugent pas de leurs performances futures.

Pfo₂

Faits marquants

LA PREMIÈRE SCPI À VOCATION ENVIRONNEMENTALE CRÉÉE
SUR LE MARCHÉ, DÈS 2009, ET INVESTIE DANS L'IMMOBILIER PROFESSIONNEL
EN FRANCE ET EN ZONE EURO.



PERIAL Asset Management a participé à la mise en place de Beeotels, des hôtels à abeilles solitaires en partenariat avec la Société BEEODIVERSITY sur quatre sites de la SCPI PFO₂. Les objectifs de cette démarche participative sont nombreux :

- L'identification des espèces d'abeilles solitaires présentes localement,
- Mesurer l'impact des actions d'amélioration de la biodiversité locale,
- Sensibiliser les locataires au respect de la Faune.

Les indicateurs de performance des SCPI évoluent

PERIAL Asset Management adopte les recommandations de l'ASPIM – l'Association Française des Sociétés de Placement Immobilier – pour la présentation de ses indicateurs de performance. Ces nouveaux modes de calculs permettent d'harmoniser la présentation du rendement des SCPI non-investies, partiellement investies ou entièrement investies à l'international, puisqu'ils s'expriment brut de fiscalité.

Le Taux de Distribution remplace le TDVM⁽¹⁾

COMMENT SE CALCULE
LE NOUVEAU
TAUX DE DISTRIBUTION :

DIVIDENDE BRUT
versé au titre de l'année n⁽²⁾
PRIX DE SOUSCRIPTION
au 1er janvier de l'année n

Le Taux de rentabilité interne ⁽³⁾ (TRI) désormais exprimé brut de fiscalité

Les performances passées des SCPI ne préjugent pas de leurs performances futures.

VICTOIRES
DE LA
PIERRE-PAPIER

2021

VP

PFO₂

Victoire de la Pierre Papier
Prix de la Meilleure SCPI labellisée ISR,
Actifs supérieurs à 500 M€



Top d'or 2021 Grand prix du Jury
Top d'or 2021 de la meilleure relation Associés
dans la catégorie SCPI Bureaux.



Trophées de la Finance Responsable
d'Investissements Conseil
Catégorie SCPI



TRI 5 ans**
3,19 %



TRI origine**
5,27 %



Taux de distribution
2021
4,59 %

⁽¹⁾ Taux de Distribution sur Valeur de Marché. Il correspond à la division : du dividende brut avant prélèvement libératoire versé pour l'année n par le prix de la part acquéreur moyen de l'année n. Cette hypothèse n'est pas garantie et la SCPI pourrait être amenée à ne rien distribuer.

⁽²⁾ Y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé.

⁽³⁾ Le Taux de Rentabilité Interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement sur une période donnée (souvent 5, 10 et 15 ans) en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.

3 QUESTIONS À Laurent Boissin

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PERIAL ASSET MANAGEMENT



Vous avez rejoint la direction de PERIAL AM en 2021, pouvez-vous vous présenter ?

Effectivement, j'ai intégré le groupe PERIAL en novembre 2021 au poste de Directeur Général Adjoint de PERIAL AM. Dans ce cadre, j'ai la responsabilité de l'activité fund management et de la partie commerciale à destination des investisseurs institutionnels.

L'immobilier est un secteur d'activité que je connais bien puisque j'y exerce depuis près de vingt ans, tant sur des sujets financiers que sur des questions opérationnelles de sélection d'actifs ou d'exécution de transactions. Avant 2010, je travaillais pour le groupe ING Real Estate et la mise en place des financements structurés pour ses fonds gérés à Paris. Depuis, et jusque mon arrivée chez PERIAL, je me suis occupé de fonds paneuropéens au sein de la division BNP Paribas REIM. J'y ai également opéré sur le lancement d'autres fonds et d'autres mandats à destination d'une clientèle institutionnelle. Parmi eux, une série de fonds

connus sous le nom de « Next Estate Income Funds » qui totalisaient deux milliards d'euros d'investissements. C'est une expérience que je veux mettre aujourd'hui au service de ma nouvelle maison, le groupe PERIAL.

Comment se sont comportés les fonds PERIAL Asset Management en 2021 ?

Globalement, l'année 2021 aura été marquée par une vraie résilience des performances des fonds de PERIAL Asset Management. Nos SCPI ont en effet pu afficher des taux de distribution soutenus, supérieurs à ceux du marché, qui ont même, pour certains, progressé par rapport à l'année 2020. Ces résultats témoignent à la fois de la bonne gestion effectuée par les équipes PERIAL AM et d'une sortie de la crise COVID qui avait considérablement impacté l'année 2020. 2021 restera, au contraire, synonyme d'une certaine stabilisation du marché.

Autre signe de la bonne santé de nos fonds, le niveau de collecte observé au global pour cette même année. Au total, la collecte brute pour l'ensemble de nos fonds a dépassé les 650 millions d'euros, ce qui les dote d'une capacité supplémentaire d'investissement et de diversification du patrimoine. Nos SCPI connaissent, dans la droite ligne des années précédentes, de beaux succès et nos clients restent particulièrement fidèles aux fonds PERIAL AM. Une dynamique que l'on retrouve aussi du côté de notre nouvelle SCI PERIAL Euro Carbone – uniquement vendue en unités de compte chez les assureurs – qui affiche un niveau de collecte remarqué et des performances très satisfaisantes en 2021, pour sa première année de résultats.

La stratégie de gestion de PERIAL Asset Management va-t-elle évoluer en 2022 ? Et plus spécifiquement celle de PFO₂ ?

La philosophie générale de notre stratégie reste celle que PERIAL AM a adoptée depuis ses origines. Nous sommes conscients de démarrer une année encore incertaine et de devoir réaliser des investissements dans un contexte particulier. Nous serons donc, plus que jamais, stricts sur notre politique en termes d'allocations, la rigueur de nos choix d'investissements restant clé pour la performance future des fonds que nous gérons. Parallèlement, nous allons

poursuivre leur élargissement dans la zone euro, hors de France, notre pays représentant encore aujourd'hui quelques 80% du patrimoine de nos fonds. Les pays cibles font partie de notre « étranger proche », comme l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne ou le Benelux. A cette heure – et qui plus est au vu de l'actualité en Ukraine – les investissements dans les pays de l'Est ne sont toujours pas à l'ordre du jour *[Interview réalisée au mois de mars 2022, ndlr]*.

Plus globalement, nous allons poursuivre pour chacun de nos fonds le travail d'asset management attendu sur les actifs, renforcer nos liens avec nos locataires pour mieux répondre à leurs besoins et, continuer à développer l'approche ESG de chacune des SCPI, afin de rester en pointe sur ces sujets nouveaux pour lesquels les réglementations deviennent de plus en plus strictes. Des conditions sine qua non pour sécuriser la valeur de nos patrimoines et contribuer à la performance de nos véhicules.

Plus spécifiquement, PFO₂ est la plus grande SCPI gérée par PERIAL Asset Management, et frise les 3 milliards d'euros de capitalisation. Elle fait partie aujourd'hui des dix SCPI les plus importantes du marché. Pour ce vaisseau amiral de nos fonds, l'enjeu pour 2022 sera de réaliser des investissements importants et de qualité puisque la collecte en 2021 a connu un vif succès. Les premières concrétisations de cette ambition ne se sont pas faites attendre puisque nous avons fait l'acquisition du Club Med de Samoëns (74), un complexe d'hôtellerie de montagne répondant à l'ensemble de nos critères.

3 QUESTIONS À Loïc Hervé

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ PERIAL ASSET MANAGEMENT

Quel bilan tirez-vous de l'année 2021 pour les fonds PERIAL Asset Management ?

L'année 2021 a été une année de collecte exceptionnelle, l'une des meilleures de l'histoire de PERIAL AM. Ces résultats soulignent la résilience des SCPI au sens large, et des sous-jacents immobiliers en particulier. Autre fait majeur pour PERIAL AM : l'élargissement de notre gamme de fonds avec la première année de collecte complète pour notre dernière SCPI, PF Hospitalité Europe, et le lancement de notre SCI PERIAL Euro Carbone, qui a connu un rapide et franc succès.

On notera quand même que l'épisode prolongé du COVID semble avoir modifié l'appétence des épargnants pour certaines classes d'actifs. Nous avons pu observer un certain attentisme sur les produits de diversification qui intègrent de l'hôtellerie et/ou du commerce. Nous avons dû expliquer nos choix et nos convictions pour rassurer les épargnants et les réconcilier avec ces patrimoines diversifiés qui offrent aujourd'hui de belles alternatives aux épargnants. Parallèlement, nous avons quelques interrogations pour la typologie des bureaux qui se sont réduites. Le bureau reste au cœur de l'organisation du travail et l'appétit pour cette classe d'actifs



est toujours là. En témoigne l'attractivité de notre SCPI PF Grand Paris ou de PFO₂ dont le patrimoine compte nombre de grands bureaux dans les principales métropoles européennes. Une dynamique dont bénéficie aussi notre nouvelle SCI PERIAL Euro Carbone qui investit dans des bureaux « Core* » encore plus performants en matière environnementale.

Enfin, les taux d'occupation, sur l'ensemble de nos véhicules, ont très bien résisté en 2021 et nos taux de recouvrement de loyers sont revenus, au fil de l'année, à des niveaux d'avant crise, renforçant ainsi la performance de nos fonds.

Les modes de travail évoluent. Cela a-t-il un impact sur votre gestion ?

L'irruption du télétravail dans le paysage et la sortie progressive de la crise COVID nous amènent à une plus grande vigilance sur les « break option » que certains locataires pourraient utiliser pour libérer des surfaces. On entre dans une période où, plus encore qu'auparavant, nous devons être très présents auprès des clients locataires, les fidéliser sur les sites et leur proposer des solutions sur mesure. C'est un travail de fond que mènent depuis déjà plusieurs années les équipes PERIAL Asset Management et qu'elles vont donc poursuivre de manière soutenue.

Notons quand même – ce qui sera de nature à nous rassurer – que les surfaces de bureaux les plus impactées par ces évolutions sont, le plus souvent, celles de « back office » situées en seconde couronne ou dans des zones de première couronne moins désirables. Un type d'actifs peu présents dans les patrimoines de nos fonds.

Reste qu'une observation s'impose : le marché de bureau se scinde de plus en plus en deux parties bien distinctes. Une

première avec des bureaux désirables, aux dernières normes environnementales et offrant beaucoup de services, situés dans des centres urbains ou très bien desservis par les transports. Un atout pour booster les performances d'un fonds.

Une autre rassemble des immeubles devenus obsolètes d'un point de vue normatif, offrant peu de services ou des capacités médiocres et souvent mal desservis. Ceux-là auront du mal à trouver preneurs, surtout dans un contexte où les entreprises font face à une guerre des talents et doivent séduire leurs futures recrues, y compris par des conditions de travail optimales. On comprend donc pourquoi PERIAL AM sera, en 2022, toujours plus sélectif dans ses acquisitions et procédera, chaque fois que nécessaire à des cessions ou des restructurations d'actifs. Notre gestion immobilière sera clairement dynamique, à l'image de ce qu'elle était déjà en 2021 puisque nous avons mené durant cette année une cinquantaine de cessions, sur quelques 500 lignes d'actifs au total.

Quelle sera la stratégie immobilière de PFO₂ en 2022 ?

C'est avec beaucoup de prudence que je vous livre notre vision du marché à date. En effet, les tensions générées dans tous les domaines d'activité par la guerre en Ukraine peuvent nous conduire, à tout moment, à devoir réajuster nos positions *(interview réalisée au mois de mars 2022, ndlr)*.

Mais revenons-en à PFO₂. Avec ses presque trois milliards d'euros d'actifs immobiliers, cette participation foncière fait aujourd'hui partie du top 10 des SCPI françaises. PERIAL ambitionne clairement de lui faire atteindre voire dépasser ce seuil en 2022-2023. Comme pour d'autres SCPI PERIAL, la société de gestion s'autorisera un volant de diversification européenne du fonds, dans la limite de 20% du patrimoine. D'autant plus que la taille d'exception de votre SCPI permet d'envisager des acquisitions d'actifs vraiment significatifs. A titre d'exemple, 2021 a vu PFO₂ prendre une participation importante dans le siège France de la société Orange, à Arcueil (94) ou acquérir, début 2022, le Club Méditerranée de Samoëns, un actif neuf de très grande qualité. De la même façon, au niveau européen, cette SCPI environnementale a fait l'acquisition en VEFA d'un immeuble à Barcelone, livrable au 2^e trimestre 2022 et loué à la Toulouse Business School. Une parfaite illustration de la stratégie de PFO₂ engagée pour 2022.

* Bureaux qui bénéficient d'une excellente localisation, de locataires de premier rang sur des baux fermes de longue durée.

3 QUESTIONS À Anne-Claire Barberi

DIRECTRICE RSE & INNOVATION DU GROUPE PERIAL

Après PFO₂ et la SCI PERIAL Euro Carbone fin 2020, la SCPI Grand Paris a été labellisée ISR...

C'est effectivement une étape importante pour la SCPI PF Grand Paris et, plus largement, pour PERIAL Asset Management qui vise, à terme, la labellisation de 100% de sa gamme.

La récente labellisation de PF Grand Paris met l'accent sur les efforts réalisés par PERIAL Asset Management pour améliorer la biodiversité urbaine. PERIAL Euro Carbone vise la décarbonation de son patrimoine. La démarche entreprise par PFO₂ dès sa création en 2009, bien avant sa labellisation en 2020, vise à réduire la consommation en énergie et en eau des immeubles qui composent son patrimoine (pour chaque actif acquis sous 8 ans, l'objectif est de réduire de 40% la consommation annuelle d'énergie – ou d'atteindre un seuil de 200 kWhEP/m² par an – et de 30% la consommation annuelle d'eau).

Au-delà du socle de gestion responsable commun à l'ensemble de nos fonds détaillé par ailleurs dans ce rapport de gestion, les spécificités que nous cherchons à déployer pour chacun de nos fonds labellisés reflètent l'étendue des enjeux auxquels nous sommes confrontés. Et notre volonté d'agir efficacement sur les différents leviers que permet le sous-jacent immobilier de nos fonds.

Selon vous, quelles seront les tendances sur l'immobilier tertiaire en 2022 ?

On observe aujourd'hui, consécutivement à la crise du COVID et à une prise de conscience des enjeux climatiques qui progresse, que les locataires de nos actifs, en tant qu'entreprises responsables, sont de plus en plus sensibles aux politiques RSE et de qualité de vie au travail, ce qui impacte leur stratégie immobilière. PERIAL AM se doit, plus que ja-

mais en 2022, de les accompagner dans cette approche. La qualité des bureaux et des services associés contribuent, très directement, au bien-être des collaborateurs et à la performance comme à la bonne santé financière des entreprises. Toujours côté bureaux, une autre tendance se dessine avec la nouvelle souplesse dans l'utilisation des espaces. Aujourd'hui, les entreprises sont de moins en moins enclines à s'engager sur des baux longs. Dans ce cadre, sans doute faut-il anticiper le fait qu'entre deux usages de bureaux on puisse répondre à des besoins d'occupations ponctuels. C'est à un vrai travail sur la notion de réversibilité, mais qui concerne une réversibilité très rapide, à l'échelle de quelques semaines. On peut, par exemple, imaginer recevoir des artistes, participer à des hébergements de solidarité, dédier momentanément les locaux à des activités de loisirs... Pourquoi pas, même, proposer à des associés de



nos fonds qui cherchent à disposer occasionnellement d'un espace de travail à proximité de chez eux, de profiter de bureaux vacants au sein de nos actifs ? C'est un domaine où beaucoup de choses restent à faire et pour lequel le cadre juridique devra être ajusté, mais c'est sans aucun doute un nouveau défi que nous aurons à relever.

La gestion responsable de PFO₂ est-elle appelée à évoluer en 2022 ?

Avant d'aborder le cas spécifique de PFO₂, précisons que la réglementation en matière de finance durable évolue très rapidement puisque, entre autres, la nouvelle taxonomie européenne s'applique dès 2022 aux activités de PERIAL Asset Management.

Pour faire simple, ces nouvelles dispositions visent à limiter les tentations de « greenwashing » de certains acteurs financiers européens et de permettre aux épargnants et investis-

seurs de mieux s'y retrouver. A l'instar du label ISR, il s'agit de constituer un socle commun pour pouvoir comparer les offres. C'est un sujet complexe sur lequel PERIAL Asset Management travaille, avec l'ASPIM notamment, pour définir comment ces nouvelles réglementations s'appliquent en tenant compte des particularités de l'immobilier. Viendra ensuite la question de la finance à impact dont on commence à beaucoup parler. Sur toutes ces thématiques extra-financières, PERIAL AM veillera, comme à son habitude, à être à la pointe des différentes évolutions.

Reste que, pour PFO₂ qui s'est beaucoup européanisée depuis sa création en 2009, l'objectif de 2022 sera de poursuivre la stratégie environnementale initiale du fonds tout en procédant à sa mise à jour face à un cadre réglementaire en évolution permanente. Dans notre logique de « Best-in-progress », c'est-à-dire d'amélioration continue, la poursuite du plan d'actions ISR reste bien évidemment à l'ordre du jour, ainsi que la mise à jour de la stratégie énergie et carbone de la SCPI.

LA CRISTALLERIE
SÈVRES (92)

M2
LE BOURGET (93)

NOTRE RAISON D'ÊTRE

*Être moteur
de la transformation vers
l'épargne et l'immobilier
responsables, pour accompagner
chacun de nos clients
et construire, tous ensemble,
un avenir durable.*

Le Groupe PERIAL a dévoilé sa raison d'être en 2021 prolongement naturel de ses engagements et de ses valeurs historiques. Elaborée en plaçant les collaboratrices et les collaborateurs au cœur du processus de réflexion, la Raison d'être oriente la stratégie du Groupe, guide ses choix et imprègne chacune de ses actions.

Transparence et exemplarité

PERIAL Asset Management innove depuis 55 ans dans la gestion d'actifs immobiliers. Ses différents produits et métiers sont régulés par une politique de gouvernance exigeante et transparente.

PERIAL est une société holding qui détient 100% du capital de ses deux filiales, PERIAL Asset Management et PERIAL Développement. Une organisation a été définie afin d'assurer l'exercice de ses activités de manière indépendante les unes des autres et dans le respect de la réglementation applicable à la gestion de fonds d'investissements alternatifs (FIA). Ses différentes activités ont un socle commun : la gestion et la distribution de produits et services immobiliers à destination des investisseurs.

La gérance de votre SCPI est assurée par PERIAL Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 07000034 en date du 16 juillet 2007 et au titre de la directive, dite « AIFM », 2011/61/UE en date du 22 juillet 2014.

PERIAL Asset Management est dotée d'un dispositif de contrôle interne et de conformité piloté par le Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI), qui a également la charge de la gestion des risques et des conflits d'intérêts, de la lutte anti-blanchiment et de la déontologie. Le RCCI contrôle et évalue de manière régulière l'adé-

quation et l'efficacité du dispositif du contrôle interne. Il évalue également les procédures opérationnelles et les politiques mises en place. Il s'assure de leur application et formule des recommandations à la suite des contrôles opérés et s'assure de leur suivi. Le RCCI rend compte des éventuels dysfonctionnements, de ses travaux de contrôle ainsi que des principales recommandations à la Direction Générale de PERIAL AM.

Un dispositif de contrôle de PERIAL AM étendu

Le dispositif de contrôle interne au sein de PERIAL AM s'articule autour :

- du respect de la réglementation et du programme d'activité de la société de gestion ;
- du respect de l'intérêt des clients ;
- de l'organisation du processus de gestion ;
- du suivi des risques opérationnels et réglementaires ;
- du respect des dispositions déontologiques applicables l'ensemble du Groupe PERIAL.



ÉRIC COSSERAT, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PERIAL,
PRÉSIDENT DE PERIAL ASSET MANAGEMENT
LOÏC HERVÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
DÉLÉGUÉ DE PERIAL ASSET MANAGEMENT
CHRIS HUTIN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE PERIAL
NICOLAS LE BROUSTER, DIRECTEUR FINANCIER DE PERIAL

Trois niveaux de contrôles

1. les contrôles permanents de premier niveau, réalisés par les équipes opérationnelles ;
2. les contrôles permanents de second niveau placés sous la responsabilité du RCCI ;
3. les contrôles périodiques dits contrôles de troisième niveau, exercés de manière indépendante par un prestataire extérieur.

Prévention des conflits d'intérêts

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de répondre au mieux aux intérêts des associés, PERIAL AM a recensé les potentielles situations de conflits d'intérêts. Leur prévention constitue l'un des contrôles majeurs de la fonction Conformité et Contrôle interne. Ainsi, les critères d'affectation des investissements aux différents fonds gérés sont vérifiés au regard de la stratégie d'investissement et des disponibilités financières de chaque fonds. Les conditions de recours aux services des filiales de PERIAL dans la gestion des immeubles de vos SCPI sont encadrées, contractualisées, documentées et contrôlées.

Les associés informés tout au long de l'année

Pour assurer votre information, une synthèse des activités de votre SCPI tant à l'actif (acquisitions et cessions d'actifs immobiliers, situation locative, travaux et événements majeurs) qu'au passif (collecte de capitaux, liquidité de votre placement) ainsi que leur traduction financière et comptable sont données dans différents documents et au travers de différents supports : bulletins semestriels d'information, PF News, rapport annuel, site internet www.perial.com.

PERIAL Asset Management présente également tri-

mestriellement ses travaux aux Conseils de Surveillance des SCPI.

La note d'information des SCPI, remise lors de la souscription, détaille le fonctionnement des SCPI.

Un contrôle comptable et financier des SCPI modernisé

Le contrôle comptable et financier interne des opérations intéressant les SCPI gérées par PERIAL Asset Management a pour objectif de :

- garantir la fiabilité des enregistrements comptables en termes d'exactitude et d'exhaustivité ;
- promouvoir un reporting financier présentant un degré de pertinence optimisée ;
- produire des comptes annuels en conformité avec la réglementation en vigueur.

La fiabilité des informations comptables et financières est confortée par un ensemble de règles, de procédures et de contrôles. Le traitement des informations comptables est assuré par les logiciels suivants :

- PREMIANCE, pour la comptabilité générale, intégré au système de gestion des immeubles ;
- UNICIA, pour la gestion des parts.

PERIAL Asset management certifiée ISO 9001

En outre, PERIAL Asset Management s'est engagée dès 2001 dans une démarche résolument orientée autour de la qualité. Celle-ci vise la satisfaction des associés des SCPI gérées par PERIAL Asset Management et celle des locataires des immeubles composant leurs patrimoines. En 2020 l'AFNOR a de nouveau reconnu à PERIAL AM la certification ISO 9001 norme 2015. Cette norme est fondée sur sept principes de management de la qualité.

La responsabilité sociétale au cœur des priorités PERIAL AM

PERIAL est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, initiative internationale visant à promouvoir l'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (ESG) dans les domaines de l'investissement et de la gestion d'actifs. Cet engagement est une illustration des convictions de PERIAL AM, qui sont par ailleurs structurées autour du programme RSE du Groupe, PERIAL Positive 2030.

Par ailleurs, en 2020, deux fonds gérés par PERIAL Asset Management ont obtenu la nouvelle labélisation ISR Immobilier : La SCPI PFO₂ et la SCI PERIAL Euro carbone. La SCPI PF Grand Paris a été labellisée ISR Immobilier au tout début de l'année 2022.

Respects des obligations issues de la Directive AIFM

PERIAL AM s'assure de manière permanente, au travers des procédures opérationnelles et des politiques mises en place ainsi que des contrôles effectués dans le cadre du plan de contrôle annuel, du respect de ses obligations au titre de la Directive AIFM et portant notamment sur la gestion de la liquidité, la politique de rémunération, le niveau des fonds propres réglementaires et l'évaluation indépendante des actifs détenus.

Procédure de gestion du risque de liquidité

PERIAL Asset Management a mis en place les procédures adéquates pour identifier, mesurer et contrôler les risques financiers (liquidité, contrepartie, marché). La fonction de gestion du risque veille, à périodicité fixe, au respect des ratios réglementaires et de bonne gestion qui ont été définis pour l'actif, le passif et l'endettement des SCPI. Dans le cadre de cette fonction, une attention particulière est portée à la liquidité de ce placement. Divers ratios ont, par ailleurs, été définis afin de pondérer le poids d'un immeuble, d'un locataire ou d'un loyer à l'échelle du patri-

moine immobilier et de ses revenus. Le poids des souscripteurs de parts est par ailleurs également suivi par un ratio. Ces mesures ont pour objet d'assurer, outre la bonne gestion des SCPI, la meilleure liquidité possible à ce placement immobilier qui dépend de l'existence d'une contrepartie à la souscription ou à l'achat. Des procédures spécifiques ont, de surcroît, été définies afin d'anticiper ou gérer autant que possible une éventuelle insuffisance de liquidité. PERIAL AM a ainsi déployé un dispositif de suivi périodique, avec notamment la réalisation de stress-tests de liquidité dans des conditions de marchés normales ou exceptionnelles.

A la clôture de l'exercice 2021, les limites fixées pour gérer les risques financiers de votre SCPI étaient respectées et ne faisaient pas apparaître de dépassement.

Une politique de rémunération transparente

PERIAL AM attache une réelle importance au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération figurant dans la directive 2011/61/UE du 8/06/2011, concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (« Directive AIFM »).

Aussi, PERIAL AM a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque des FIA ou de la Société de Gestion.

Le comité des rémunérations mis en place a pour mission d'apprécier les politiques et pratiques de rémunération et les incitations créées pour la gestion des risques. Il se tient au moins une fois par an.

Le montant total des rémunérations versées par PERIAL Asset Management pour l'exercice 2021 a représenté 7 640 385,37 € pour un effectif moyen de 119,33 ETP (Équivalent Temps Plein) dont 1 031 717,88 € en part variable. Il est précisé que cette rémunération couvre les activités de distribution et gestion pour l'ensemble des fonds gérés par PERIAL Asset Management.

S'ajoute à ce montant, la rémunération allouée aux collaborateurs du groupe PERIAL qui fournissent un support aux équipes de PERIAL Asset Management en matières financière, juridique, de développement durable, technique, fiscale, ressources humaines, marketing et informatique.

Des informations plus précises sur la politique de rémunération de PERIAL AM sont disponibles auprès de la société de gestion. www.perial.com



NOTRE RAISON D'ÊTRE
#DECRYPTATGE

**Être moteur
de la transformation
vers l'épargne et
l'immobilier responsables,
pour accompagner chacun
de nos clients
et construire, tous ensemble,
un avenir durable.**

Le Groupe PERIAL cultive son esprit pionnier depuis 55 ans, hérité d'une tradition entrepreneuriale et familiale toujours au service de ses clients et de ses secteurs d'activités.

PERIAL

Positive 2030 : des objectifs ambitieux pour des impacts positifs

Depuis 2020, le Groupe PERIAL poursuit les objectifs définis par son plan RSE, PERIAL Positive 2030. À l'image du Groupe, PERIAL Asset Management affirme sa volonté de marquer positivement le Climat, la Communauté et le Territoire :

- Le Climat, pour participer activement à limiter le changement climatique.
 - La Communauté, pour développer les conditions pour un bien-vivre ensemble pérenne.
 - Le Territoire, pour être un acteur de territoires plus inclusifs.
- Chaque pilier se décline en quatre thématiques, qui infusent la pratique de PERIAL AM dans ses politiques d'investissement et de gestion. Pour plus d'information, veuillez consulter la page PERIAL Positive 2030, disponible ici : <https://www.perial.com/perial-positive-2030>

La Raison d'être, motrice de la performance

Dans la lignée directe de ce plan, le Groupe a formulé, en 2021, sa Raison d'être :

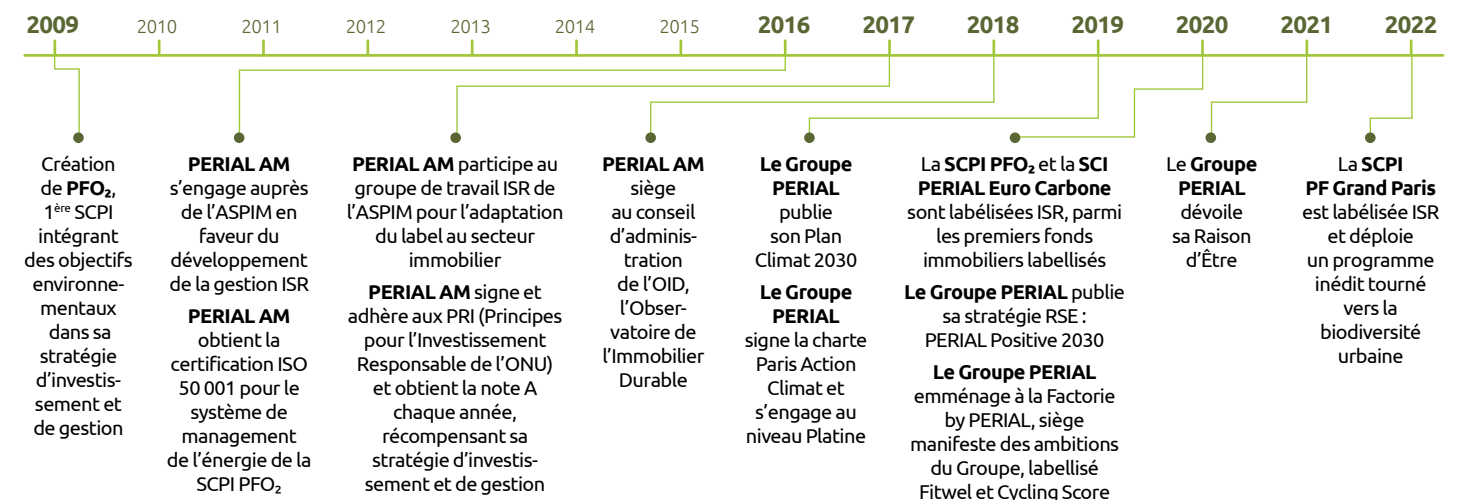
« Être moteur de la transformation vers l'épargne et l'immobilier responsables, pour accompagner chacun de nos clients et construire, tous ensemble, un avenir durable. »

Elaborée avec la participation des collaborateurs et collaboratrices du Groupe mais aussi avec des représentants de ses parties prenantes externes, la Raison d'être oriente la stratégie du Groupe, guide ses évolutions et infuse dans chacune de ses actions.

Héritière d'une tradition entrepreneuriale audacieuse, PERIAL AM conjugue épargne et immobilier autour d'une

WINTHONT
UTRECHT (PAYS-BAS)

UN ENGAGEMENT DURABLE



conviction : la performance environnementale, sociale et de gouvernance sous-tend intrinsèquement la viabilité de l'activité et la positivité de son impact sur l'ensemble des parties prenantes.

Des exigences réglementaires qui se renforcent

À l'heure où le 6^e rapport du GIEC enjoint à une action climatique volontaire et immédiate et l'IPBES alerte quant à l'accélération du déclin de la vie sur Terre, la Commission Européenne, reconnaissant que le changement climatique et la dégradation de l'environnement constituent une menace existentielle pour l'Europe et le reste du monde, renforce les obligations des acteurs financiers et des entreprises en matière extra-financière.

En particulier, l'entrée en vigueur du règlement Disclosure (ou SFDR), oblige depuis 2021 un nombre croissant d'acteurs financiers à plus de transparence quant à leur prise en compte des enjeux extra-financiers au sein de leur activité et de leurs produits. Les acteurs financiers doivent notamment préciser comment ils prennent en compte les impacts potentiels réciproques que font peser les facteurs extérieurs (environnementaux, sociaux, etc.) sur leur activité, et que leur activité peut avoir sur l'environnement, la société, la lutte contre la corruption, etc. Les produits financiers sont également soumis à des obligations de transparence, en fonction de la place qu'ils accordent, dans le cadre de leur activité, aux facteurs de durabilité.

En 2022, c'est la **taxinomie européenne** qui définit les premiers critères permettant de qualifier une activité de « durable » sur le plan environnemental, en fonction de sa participation à l'atteinte d'un de six objectifs environnementaux majeurs :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation aux changements climatiques ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques marines ;
- la transition vers une économie circulaire, économe en ressources ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : **l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique**. Pour être considérée comme durable au sens de la taxinomie européenne, une activité économique doit à la fois démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des six objectifs précités ; prouver qu'elle ne nuit significativement à aucun des cinq autres (selon le principe dit DNSH, « Do No Significant Harm ») et respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'ensemble de ces dispositions vise à une compréhension commune des activités pouvant être considérées comme durables et à une orientation des investissements vers ces activités.

Une SCPI/SCI labélisée ISR

PFO₂ a fait partie des toutes premières SCPI du marché à obtenir le label ISR (Investissement Socialement Responsable), ouvert aux fonds immobiliers depuis octobre 2020. Cette labélisation atteste de la cohérence et de la qualité de la stratégie d'amélioration continue – dite best-in-progress – du patrimoine de la SCPI mis en place dès sa création, en 2009.

La stratégie ESG de PFO₂ s'appuie notamment sur l'évaluation de la performance de chacun des actifs, en amont de leur acquisition et tout au long de leur vie en portefeuille, jusqu'à leur arbitrage. Cette évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'une soixantaine de critères ESG, parmi lesquels :

- Critères Environnementaux : consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre liées, préservation des ressources, protection et amélioration de la biodiversité locale ;
- Critères Sociaux et sociétaux : accessibilité en transports, services à proximité, accessibilité PMR (Personnes à Mobilité réduite), paramètres intérieurs de confort et de santé ;
- Critères de Gouvernance : engagement RSE des locataires, engagement avec les parties prenantes, résilience climatique.

La stratégie ESG de PFO₂ couvre plus de 90% de l'actif du fonds, mais reste conditionnée notamment à la disponibilité des données et à l'engagement des parties prenantes

La dimension ESG de nos pratiques reflète nos convictions profondes quant à nos responsabilités vis-à-vis de nos clients et partenaires

Changement climatique, déclin de la biodiversité, enjeux de confort et de santé, transformation digitale ou résilience urbaine : autant d'enjeux majeurs avec lesquelles les activités d'immobilier et d'épargne interagissent fortement. C'est pour contribuer à les résoudre et à ce que nos activités créent des impacts positifs sur ceux-ci qu'aujourd'hui 100% de nos fonds intègrent une stratégie ESG dite « Best-in-Progress », visant à améliorer en continu les performances ESG des actifs immobiliers. Et **80% des encours gérés sur nos SCPI et SCI sont couverts par le label ISR (en février 2022)**.

Grâce à cette stratégie, notre ambition est de transformer durablement les pratiques de notre secteur et faciliter les investissements engagés.

Ces dernières années, nous avons constaté à la fois des attentes grandissantes de la part de nos clients locataires et investisseurs, mais également une forte accélération du cadre réglementaire national et européen. PERIAL AM participe activement à l'interprétation de ces réglementations en matière de finance et d'immobilier durables, sans oublier de participer activement aux démarches d'innovation préfigurant les prochaines évolutions réglementaires, comme le sujet de la finance à impact. Cet équilibre est l'illustration parfaite de notre raison d'être et nous sommes toutes et tous particulièrement enthousiastes à innover au service de nos clients.

PERIAL ESG score :
Une grille créée
par PERIAL AM
regroupant
60 critères ESG
pour noter
chaque immeuble et
le suivre en continu.

8 INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE SUIVIS



1 La Performance énergétique



2 Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)



3 La Biodiversité



4 Les Labélisations & Certifications



5 La Mobilité



6 Les Services à proximité des immeubles



7 La Gestion de la Chaîne d'Approvisionnement



8 La Résilience



NOTRE RAISON D'ÊTRE
#DECYPATGE

Être moteur de la transformation vers l'épargne et l'immobilier responsables, pour accompagner chacun de nos clients et construire, tous ensemble, un avenir durable.

Le Groupe PERIAL est à la croisée de deux mondes : celui de l'immobilier et celui de l'épargne. Ce positionnement singulier est nourri par une conviction commune : l'intégration des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance est aujourd'hui essentielle pour assurer la viabilité de l'activité et la création d'impacts positifs pour l'ensemble des parties prenantes.

GUYANCOURT (78)
LE GERSCHWIN

Organes de direction & de contrôle

Société de gestion de portefeuille

PERIAL ASSET MANAGEMENT

SAS au capital de 495 840 euros
(Associé Unique : PERIAL SA)
Siège social : 34 rue Guersant - 75017 Paris
Agrément AMF n°GP 07000034
775 696 446 RCS PARIS

DIRECTION

Monsieur Éric COSSERAT, Président
Madame Chris HUTIN, Secrétaire Général
Monsieur Loïc HERVÉ, Directeur Général Délégué
Monsieur Laurent BOISSIN, Directeur Général Adjoint

INFORMATION

Monsieur Nicolas POUPONNEAU
Responsable services clients
Tél. : 01 56 43 11 11
E-mail : infos@perial.com

COMMISSAIRES AUX COMPTES

SECA FOREZ

COMMISSAIRES AUX COMPTE SUPPLÉANTS

Laurent BECUWE

PFO₂

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Siège social : 34 rue Guersant - 75017 Paris
Visa AMF n°13-20 du 30/07/2013
513 811 638 RCS PARIS

Dépositaire

Société CACEIS Bank France

Expert immobilier

Cushman & Wakefield Valuation France

Commissaire aux comptes titulaire

B&M Conseils

Commissaire aux comptes suppléant

KPMG

Capital maximum statutaire

3 000 000 000 euros

Conseil de Surveillance

MEMBRES

Monsieur Pierre-Yves BOULVERT
Monsieur Philippe HAGUET
SNRT, représentée par Madame Alice CHUPIN
SOGECAP, représentée par Monsieur Alexandre POMMIER
Monsieur Thibaud VINCENDON
Monsieur Max WATERLOT

MEMBRES SORTANT

Monsieur Jean PITOIS
Monsieur Michel MALGRAS (vice-président)
Monsieur Damien VANHOUTTE (président)

Rapport de gestion



KANOA
NANTES (44)



Pfo₂

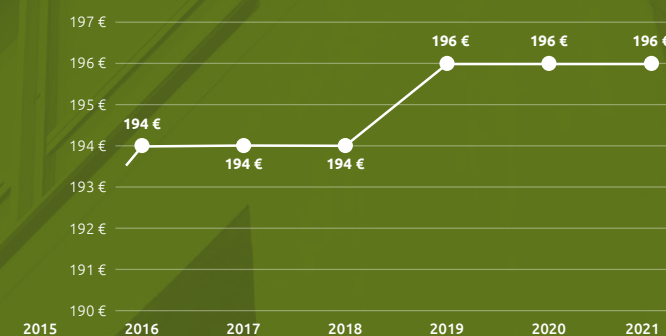
Performances financières

LES CHIFFRES SIGNIFICATIFS

	2021
Nombre de parts	13 638 976
Prix de la part au 01/01	196 €
Prix de la part au 31/12	196 €
Prix de retrait au 31/12	179,34 €
Collecte nette des retraits	180 469 792 €
Nombre de parts échangées	1 253 364
PMP (Prix de part acquéreur moyen)	196,00 €

ÉVOLUTION DU PRIX DE LA PART

Prix acquéreur frais inclus au 31/12



Le Taux de Distribution remplace le TDVM en 2022

MODE DE CALCUL DU TAUX DE DISTRIBUTION
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022 :

DIVIDENDE BRUT
versé au titre de l'année n

PRIX DE SOUSCRIPTION
au 1^{er} janvier de l'année n

**Le Taux De Rendement Interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement sur une période donnée (souvent 5, 10 et 15 ans)

en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.



TRI 5 ans**
3,19 %



TRI origine**
5,27 %



Dividendes 2021
8,82€ /part



Taux de distribution 2021
4,59 %



Prix de la part
196,00€



25 567
Associés
au 31/12/2021



2,67 Md€
capitalisation
au 31/12/2021

Les performances passées des SCPI ne préjugent pas de leurs performances futures.

Vie de la SCPI



ADAM SMITH
AMSTERDAM (PAYS-BAS)



PFO₂ affiche près de 2,7 Milliards de capitalisation à la fin de l'année 2021 et conforte par la même occasion sa position au sein du top 10 des SCPI du marché, tout en se plaçant au-dessus du taux de distribution moyen du marché qui lui a été de 4,45%. En effet en 2021, votre SCPI a une nouvelle fois fait preuve de résilience en collectant 246 M€. Elle a ainsi affiché une performance de 4,59% sur la période. Son engagement environnemental reconnu, qui fait par exemple de PFO₂ la première SCPI labélisée ISR en nombre d'immeubles gérés, continue de la démarquer de la concurrence et d'attirer de nouveaux porteurs de parts de plus en plus sensibilisés à cette problématique plus que jamais d'actualité. **En parallèle, le dividende délivré par PFO₂ est resté stable d'une année sur l'autre.**

Concernant les investissements, cette année a été marquée par l'acquisition à 100% d'un immeuble de bureaux à la Défense pour 80 M€ ainsi que l'acquisition de 50% d'un autre immeuble de bureaux (en indivision avec PFGP) à proximité pour 33,8M€. Nous avons également pris une participation de 91,8M€ dans l'immeuble Orange situé en première couronne, à Arcueil (94). L'ensemble de ces acquisitions ont représenté un montant supérieur à la collecte : 205 M€ au total pour un taux de rendement moyen de 4,44%. Comme vous pouvez le constater, les acquisitions se sont focalisées sur la France par opportunités. À noter que 38,4M€ de cessions ont eu lieu en 2021 répartis sur 5 actifs et un portefeuille à Nantes et que nous allons là encore poursuivre notre politique de désinvestissement visant à nous séparer des lignes non stratégiques pour PFO₂.

Votre SCPI a généré un résultat comptable par part en jouissance supérieur à la fourchette prévue puisqu'il s'est établi à 9,29€ du fait notamment des reprises constatées sur l'exercice passé en lien avec le dossier avec le locataire Ayming. Du fait du caractère exceptionnel de cette reprise bien que favorable, et des incertitudes sur l'avenir, **nous avons jugé préférable de verser un dividende équivalent à 2020 à savoir 8,82€ par part.** Nous avons ainsi reconstitué du report à nouveau.

Sur 2022, nous comptons poursuivre nos investissements en nous diversifiant sur des classes d'actifs alternatives et en Europe si le marché le permet malgré le déclenchement des hostilités entre Ukraine et Russie. Nous nous sommes déjà mis en ordre de marche en devenant acquéreur début mars d'un Club Med de 128M€ situé dans les Alpes sur un

objectif d'investissement annuel de plus de 350M€.

Coté locatif, après une année compliquée qui s'est fait ressentir dans le TOF, la situation devrait s'améliorer durant l'année 2022, avec déjà une belle dynamique enclenchée sur le T1 2022.

Nos équipes continuent de travailler de manière agile en étudiant aussi bien le repositionnement des actifs vacants que leurs arbitrages pour minorer leurs impacts sur le fonds. Sur ce dernier point, nous avons déjà quelques pistes dont certaines devraient aboutir prochainement et ainsi nous permettre de réaliser au moins 50M€ de cessions sur 2022. Compte tenu de l'ensemble de ces paramètres, nous avons donc décidé d'être prudent et d'élargir notre fourchette de distribution nette 2022 en la fixant entre 8€ et 9€ par part..

Situation des Placements

FINANCEMENTS

Afin de profiter des effets bénéfiques de l'endettement, nous avons mis en place deux financements long terme dit hypothécaire pour un montant total de 115M€ répartis sur deux organismes bancaires allemands : Berlinhyp et LBBW. Le 1^{er} financement de 45M€ a été mis en place pour l'acquisition de Village 4. Le 2^e d'un montant de près de 70M€ a été contracté via l'OPPCI Majestel 2 pour l'acquisition du siège social France d'Arcueil. Pour profiter au maximum de l'univers de taux bas dans lequel nous avons baigné en 2021, nous avons également mis en place un financement Corporate complémentaire d'un montant de 70M€ avec un organisme bancaire français CEIDF nous permettant de rester flexible pour nous positionner rapidement sur des opportu-

nités qu’offrent le marché, utilisé à hauteur de 35 M€ à fin décembre 2021.

L’objectif est tout au long de l’année de pouvoir réaliser des acquisitions en anticipant au maximum la collecte et ainsi créer de la valeur pour les porteurs de part. Le taux moyen des emprunts contractés par PFO₂ s’établit toujours à 1,4%. Au 31 décembre 2021, le niveau d’endettement global de la SCPI a augmenté pour atteindre 22,5%, soit +4% par rapport à l’an passé à la même période.

Situation Locative

RELOCATIONS 2021

Les surfaces relouées en 2021 comptent 39 relocations et représentent 23 056 m² pour un loyer annuel HT de 4 105 K€. Les mesures d’accompagnement accordées aux nouveaux locataires sont d’environ 14,8% des loyers fermes. En effet, lorsque la Société de Gestion accorde une franchise, celle-ci fait généralement l’objet d’un lissage sur la durée ferme d’engagement afin de garantir un revenu constant et immédiat. Les principales relocations sont celles de ATHLON CAR RELEASE sur l’immeuble LE BOURGET/M² (93) qui a pris à bail une surface de 2 247 m² pour un nouveau loyer annuel de 509 K€ et d’IVECO sur l’immeuble GUYANCOURT / LE GERSHWIN (78) pour une surface de 2 589 m² et un loyer annuel de 500 K€.

LES CONGÉS REÇUS EN 2021

Les congés au cours de cet exercice représentent une surface de 75 315 m² et un loyer annuel HT d’environ 16,4 millions d’euros. Les équipes de PERIAL Asset Management font au mieux pour anticiper de façon optimale les éventuels départs de locataires et limiter ainsi les évènements non pris en compte dans les prévisions. Les congés les plus significatifs portent sur les immeubles GENNEVILLIERS/AYMING (92) avec la libération de AYMING sur 14 525 m² et de VIATRIS SANTE (MYLAN) sur l’immeuble SAINT PRIEST/MYLAN (69) pour un loyer annuel de 1 540 K€ sur une surface de 9 776 m².

LES RENOUVELLEMENTS ET RENÉGOCIATIONS DE BAUX

24 baux ont été renouvelés ou renégociés au cours de l’exercice, portant sur 26 965 m². Le loyer annuel HT de ces baux est d’environ 5,7 millions d’euros. La principale renégociation est celle de VEOLIA ENVIRONNEMENT dans l’immeuble SAINT MAURICE / LE DUFY (94), dans le cadre d’un bail commercial 6/9 ans sur 4 631 m² pour un nouveau loyer annuel de 1 013 K€, et le principal renouvellement est celui d’KIABI sur l’immeuble HANTEPIE/CUBE (35) pour un loyer annuel de 297 K€ sur une surface de 2 202 m².

FOCUS ACQUISITIONS (EN K€)

IMMEUBLE	H.T.	FRAIS-DROITS	HONORAIRES	TVA	TTC	NIY*
Village 4	78 438	1 491	28	6	79 962	4,47%
Village 6 (Indivision Q/P 50%)	31 477	2 281	14	3	33 774	5,00%
Orange Arcueil (Participation contrôlée de Majestál 2)	91 793	0	0	0	91 793	4,25%
	201 707	3 771	42	8	205 530	

*NIY : Loyers annuels prévus à l’acquisition divisés par la valeur AEM

QUELQUES CHIFFRES ET INFORMATIONS CLÉES

PFO₂	
Surface en m²	929 536 m²
Nombre immeubles	206
Nombre baux	539
TOF au 4T 2020	86,6 %

EXPERTISES

Le patrimoine immobilier de PFO₂ fait l’objet d’une analyse permanente : technique, financière, commerciale et prospective. Cette analyse permet de planifier les arbitrages à effectuer, et de décider de la stratégie d’investissement du fonds. Les actions mises en œuvre, consécutives à cette analyse, doivent assurer l’avenir de votre SCPI en termes de distribution et de valorisation.

En 2021, la valeur d’expertise globale du patrimoine (valeur d’expertise des immeubles et valeur des parts) réalisée par un expert indépendant, nette de tous droits et charges, est de : 2 637 997 536 € au lieu de 2 505 906 514 € en 2020 pour PFO₂. La variation globale des valeurs d’expertise, par rapport à 2020, est de +2,2% à périmètre global et de -2,2% à périmètre constant.

La plus-valeur globale sur le patrimoine s’inscrit à **12 720 533 €**.

PGE

La provision pour gros entretiens basée sur un plan quinquennal de travaux s’inscrit à fin décembre à : 10 699 095€ (en diminution de 9,2% sur l’exercice par rapport à 2020)

RÉSULTATS ET DISTRIBUTION

Les loyers et produits annexes se sont élevés à **148 500 081 €** contre **134 310 996 €** en 2020. Le résultat de l’activité immobilière ressort à **135 748 132 €** contre **122 053 730 €** en 2020

Le résultat d’exploitation autre que l’activité immobilière s’élève à - **21 145 613 €** contre - **26 136 506 €** en 2020.

Les produits de trésorerie se sont élevés à **3 560 514 €** contre **452 813,12 €** en 2020.

Le résultat financier s’établit à **1 912 434 €** contre **132 350 €** en 2020.

Le compte de résultat se solde par un bénéfice net de **116 523 248 €** contre **97 716 118 €** en 2020.

Sur le bénéfice net distribuable, soit :

Bénéfice de l’exercice : **116 523 248 €**
Report à nouveau antérieur : **+ 7 203 753 €**
Soit : **= 123 727 001 €**

Nous vous proposons :

- un dividende de l’exercice au montant des acomptes déjà versés, soit **110 590 496 €**.

Le revenu par part en jouissance s’élève à **9,29 €** et le dividende à 8,82€ par part sans utilisation du report à nouveau disponible (plus value distribuée 0%).

Le report à nouveau représente à fin d’année 2021 **1,05 €** par part en jouissance soit près de 40 jours RAN. (+0,43 €/part par rapport à 2020)

Le taux de distribution s’établit à 4,59% pour 2021 vs 4,63% en 2020 prenant en compte la nouvelle méthodologie de calcul de l’ASPIM qui incorpore désormais la fiscalité étrangère. Ce nouvel indicateur remplace le TDVM présenté sur les exercices précédents.

Par ailleurs, il est rappelé que chaque nouveau souscripteur acquitte un prix de souscription formé de la valeur nominale de la part et d’une prime d’émission, dont l’objet

est d’assurer l’égalité entre anciens et nouveaux associés.

PRIX ET MARCHÉ DES PARTS

En 2021, PFO₂ a bénéficié de l’intérêt des investisseurs comme le démontre le nombre de part créé :

1 253 364 nouvelles parts pour **245 659 344 €**.

Sur la même période, **363 497 parts** ont fait l’objet d’un retrait.

La valeur de réalisation s’établit à **160,13 €** par part (-2,7% par rapport à 2020) quand la valeur de reconstitution atteint **194,21€** par part (-1,7% par rapport à 2020).

Définition du taux d’occupation financier (TOF) : division du montant total des loyers et indemnités d’occupation facturés ainsi que des indemnités compensatrices de loyer par le montant total des loyers facturés dans l’hypothèse où l’intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

Les performances passées des SCPI ne préjugent pas de leurs performances futures.

ÉVOLUTION DU CAPITAL (EN €)

DATE DE CRÉATION : 29/06/2009

NOMINAL DE LA PART : 150 €

ANNÉE	MONTANT DU CAPITAL NOMINAL AU 31 DÉC.	MONTANT DES CAPITAUX SOUSCRITS AU COURS DE L’ANNÉE	NOMBRE DE PARTS AU 31 DÉC.	NOMBRE D’ASSOCIÉS AU 31 DÉC.	RÉMUNÉRATION HT DE LA GÉRANCE À L’OCCASION DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	PRIX D’ENTRÉE AU 31 DÉC. ⁽¹⁾
2017	1 440 468 600	153 981 613	9 603 124	20 660	15 394 163	194,00
2018	1 545 913 500	140 832 519	10 306 090	21 046	16 030 665	194,00
2019	1 742 595 000	259 381 457	11 617 300	22 081	25 336 157	196,00
2020	1 912 231 350	226 418 359	12 748 209	23 547	23 588 811	196,00
2021	2 045 711 400	180 469 792	13 638 076	25 567	20 870 979	196,00

(1) Prix de souscription en période d’augmentation de capital

Évolution des conditions de cession ou de retrait

ANNÉE	NOMBRE DE PARTS CÉDÉES OU RETIRÉES	% PAR RAPPORT AU NOMBRE DE PARTS TOTAL EN CIRCULATION AU 01/01	DEMANDES DE CESSIONS OU RETRAITS EN SUSPENS	DÉLAI MOYEN D’EXÉCUTION DES CESSIONS OU RETRAITS	RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE SUR LES CESSIONS OU RETRAITS (EN € HT)
2017	152 843	1,73%	0	NS	0
2018	270 292	2,81%	0	NS	0
2019	218 410	2,12%	0	NS	0
2020	285 726	2,46%	0	NS	0
2021	363 497	2,85%	0	NS	0

Informations sur les délais de paiement (euros)

En application de l’article D.441-6 du code du commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant, la décomposition à la date de clôture, des soldes des dettes fournisseurs par date d’échéance, ainsi qu’un rappel du tableau à fin d’année précédente à titre de comparaison

	ÉCHÉANCES J1	ÉCHÉANCES J+30	ÉCHÉANCES ENTRE J+31 ET J+60	ÉCHÉANCES ENTRE J+61 ET J+90	ÉCHÉANCES AU-DELÀ DE J+90	HORS ÉCHÉANCES*	TOTAL DETTES FOURNISSEURS
Échéances au 31/12/2021							
Fournisseurs	0	53 173	30 988	194 984	308 558	339 931	927 634
Fournisseurs d’immobilisations	0	0	0	0	0	806 663	806 663
Total à payer	0	53 173	30 988	194 984	308 558	1 146 594	1 734 297
Échéances au 31/12/2020							
Fournisseurs	10 922 651	0	193 487	0	0	97 133	11 213 271
Fournisseurs d’immobilisations	624 410	0	561 150	0	0	5 024 202	6 209 763
Total à payer	11 547 062	0	754 637	0	0	5 121 335	17 423 034

* Séquestres, Retenues de garanties …

Tableau d'affectation des résultats au 31/12/2021

	TOTAL	PAR PART	PAR PART EN PLEINE JOUISSANCE
Bénéfice au 31/12/2021	116 523 248,04	8,54	9,29
Report à nouveau au 01/01/2021	5 736 451,36	0,42	0,46
RAN PGR 31/12/2016	1 467 301,67	0,11	0,12
Résultat distribuable au 31/12/2021	123 727 001,07	9,07	9,87
Acomptes sur dividendes au 31/12/2021	110 590 495,92	8,11	8,82
Distribution Plus-Values s/cessions imm au 31/12/2021	-	-	-
Report à nouveau au 31/12/2021	13 136 505,15	0,96	1,05
En nombres de jours		39,86	43,36
Dividende / Bénéfice	94,91%		

Évolution par part des résultats financiers pour une part en pleine jouissance (en euros H.T.)

	2017	% DU TOTAL DES REVENUS	2018	% DU TOTAL DES REVENUS	2019	% DU TOTAL DES REVENUS	2020	% DU TOTAL DES REVENUS	2021	% DU TOTAL DES REVENUS
Revenus ⁽¹⁾										
Recettes locatives brutes	11,25	97,28	12,49	97,52	12,23	96,23	11,57	96,20	11,70	93,40
Produits financiers avant prélèvement forfaitaire	0,11	0,99	0,12	0,92	0,02	0,13	0,29	2,40	0,28	2,27
Produits divers*	0,20	1,73	0,20	1,56	0,46	3,64	0,17	1,40	0,54	4,34
TOTAL REVENUS	11,56	100,00	12,81	100,00	12,71	100,00	12,03	100,00	12,52	100,00
Charges ⁽¹⁾										
Commission de gestion	1,28	11,11	1,41	11,04	1,37	10,78	1,25	10,36	1,34	10,66
Autres frais de gestion	0,36	2,90	0,54	4,15	0,54	4,23	0,62	5,12	0,46	3,67
Entretien du patrimoine au cours de l'exercice	0,34	2,91	0,17	1,33	0,15	1,21	0,34	2,89	0,21	1,68
Charges locatives non récupérables	0,76	6,79	1,05	8,21	1,12	8,82	0,96	7,97	1,42	11,32
Sous-total charges externes	2,74	23,71	3,17	24,73	3,18	25,04	3,17	26,34	3,42	27,33
Amortissements nets										
- patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- autres	0,02	0,17	0,05	0,49	0,03	0,20	0,03	0,20	0,02	0,13
Provisions nettes ⁽²⁾										
- pour travaux	0,16	1,37	0,30	2,32	0,25	1,97	0,03	0,26	-0,08	-0,66
- autres	0,03	0,24	0,07	0,52	0,12	0,98	0,39	3,08	-0,12	-0,97
Sous-total charges internes	0,21	1,78	0,42	3,33	0,40	3,15	0,42	3,50	-0,19	-1,50
TOTAL CHARGES	2,95	25,49	3,58	28,06	3,58	28,19	3,59	29,84	3,24	25,83
Résultat courant	8,61	74,51	9,23	71,94	9,13	71,81	8,44	70,10	9,29	74,17
Variation report à nouveau	0,02	0,14	0,47	3,63	0,13	1,00	-0,38	-3,20	0,47	3,78
Revenus distribués avant prélèvement forfaitaire ⁽³⁾	8,60	74,38	8,75	68,31	9,00	70,81	8,82	73,30	8,82	70,42
Revenus distribués après prélèvement forfaitaire	8,56	74,05	8,72	68,07	8,99	70,73	8,81	70,73	8,40	67,05

⁽¹⁾ sous déduction de la partie non imputable à l'exercice - ⁽²⁾ dotations de l'exercice diminuées des reprises - ⁽³⁾ hors dividende exceptionnel prélevé sur les plus-values de cession d'immeubles
*dont quote part des produits des participations contrôlées soit ; 0.25€ /part

Évolution du prix de la part (en €)

	2017	2018	2019	2020	2021
Prix de souscription au 01/01*	194,00	194,00	194,00	196,00	196,00
Dividende versé au titre de l'année	8,60	8,75	9,00	8,82	8,82
Rentabilité de la part (Taux de distribution) en % ⁽¹⁾	4,43%	4,51%	4,61%	4,50%	4,59%
Report à nouveau cumulé par part	0,61	1,00	1,00	0,57	0,96

*Prix acquéreur frais inclus -⁽¹⁾ Dividende brut versé dans l'année rapporté au prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année. Le dividende brut s'entend avant prélèvement libératoire et autre fiscalité étrangère

Emploi des fonds (en €)

	TOTAL 31/12/2020*	VARIATIONS 2021	TOTAL 31/12/2021
Fonds collectés	2 400 590 721	180 469 792	2 581 060 513
+ Cessions d'immeubles	89 116 269	38 336 915	127 453 184
+ Divers (Emprunt)	410 628 000	80 000 000	490 628 000
- Commission de souscription	265 534 758	25 059 144	290 593 902
- Achat d'immeubles (dont travaux réalisés)	2 529 434 041	241 273 676	2 770 707 717
- Frais d'acquisition (non récupérables)	0	0	0
- Divers	120 843 749	3 657 517	124 501 267
= Somme restant à investir	-15 477 558	28 816 370	13 338 812

* Depuis l'origine de la société - **Hors engagements sur les acquisitions d'immeubles (Promesses,VEFA...).
En tenant compte de ces engagements, le montant de la trésorerie à investir s'élève à -126 543 212€.

NOTRE RAISON D'ÊTRE
#DECRYPTAGE

Être moteur
de la transformation vers
l'épargne et l'immobilier
responsables, pour accompagner
chacun de nos clients
et construire, tous ensemble,
un avenir durable.

Le Groupe PERIAL compte aujourd'hui plus de 50 000 Associés, clients de nos SCPI, 40 investisseurs institutionnels et family office, 1 400 locataires et des milliers d'autres d'utilisateurs des immeubles gérés partout en France et en Europe.



DE WINTHONT
UTRECHT (PAYS-BAS)

PfO₂

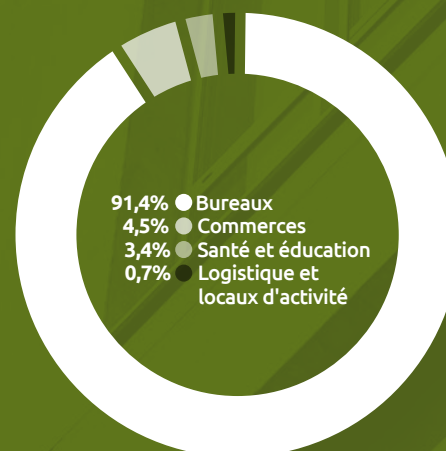
Performances immobilières

Acquisitions 2021

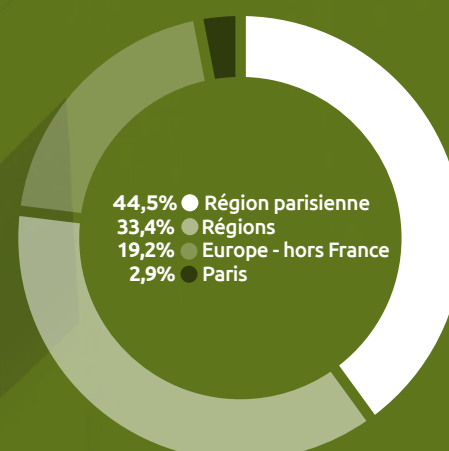


[www.perial.com/
documentation#pfo2](http://www.perial.com/documentation#pfo2)

Répartition sectorielle



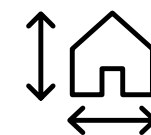
Répartition géographique



206
immeubles



539
baux



929 536 m²



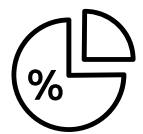
Walb
(Durée moyenne ferme des baux)
4,2 ans



Valeur d'expertise
2 787 454 637 €
(-2,2 % par rapport à 2020
à périmètre constant)



Taux d'occupation Financier
86,6 %



Taux d'occupation Réel
89,5 %

Les performances passées des SCPI ne préjugent pas de leurs performances futures.

Le format de la présente annexe est imposée par le cadre réglementaire européen. Le secteur de l'immobilier, particulièrement concerné par les enjeux environnementaux, est soumis à cette réglementation comme d'autres secteurs économiques. Il est néanmoins à noter qu'au-delà d'un alignement pur et simple à ce cadre réglementaire, l'enjeu principal pour l'immobilier est d'améliorer la performance du stock existant. Cette trajectoire d'amélioration doit s'entendre sur plusieurs années - c'est tout l'objet de la stratégie ESG que PERIAL AM met en œuvre.

Annexe extra-financière

La Commission Européenne, au travers de son Pacte vert, renforce les obligations des acteurs financiers et des entreprises en matière extra-financière. Dans ce cadre, la Taxinomie européenne définit les caractéristiques des activités dites “durables” et le règlement Disclosure (ou SFDR) prescrit la publication d’informations extra-financières au sein des rapports de gestion des produits financiers. Les informations suivantes sont publiées à ce titre.

PFO2
SCPI classée en Article 9 selon le règlement Disclosure

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Le terme « **Investissement durable** » désigne un investissement dans une activité économique qui contribue positivement à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun autre de ces objectifs.

☒ Oui	☐ Non
☒ Ce produit a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : 100% ☒ dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie Européenne ☒ dans des activités qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie Européenne	☐ Ce produit a promu des caractéristiques environnementales/sociales et, bien que n'ayant pas l'investissement durable pour objectif, il présentait une proportion de _% d'investissements durables ☐ avec un objectif environnemental dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie Européenne ☐ avec un objectif environnemental dans des activités qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie Européenne ☐ avec un objectif social
☐ Ce produit a réalisé des investissements durables avec un objectif social : _%	☐ Ce produit a promu des caractéristiques environnementales/sociales, mais n'a réalisé aucun investissement durable

AVERTISSEMENTS

Les informations suivantes sont publiées sur la base de l'interprétation des textes des réglementations européenne et française en vigueur à la date de rédaction.

Le terme « investissements », sauf mention contraire, correspond aux actifs immobiliers présents en portefeuille au 31/12/2021.

La **Taxinomie européenne** désigne un système de classification établissant une liste d'activités économiques environnementalement durables. Elle n'inclut pas, à l'heure actuelle, de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés à la Taxinomie ou non.

Une activité durable au sens de la taxinomie doit :
Contribuer à un ou plusieurs des six objectifs de la taxinomie. Seuls les objectifs environnementaux ont été définis, et, parmi eux, seuls l'atténuation et l'adaptation du et au changement climatique ont vu leurs critères techniques définis.



Dans quelle mesure l'objectif durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

QUELLE A ÉTÉ LA PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITÉ ?
Les **indicateurs de durabilité** mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints. Les objectifs de réduction des émissions d'énergie primaire et d'eau des actifs acquis entre 2009 et 2013 et arrivés au terme des 8 ans de détention sont disponibles dans le rapport extra-financier du produit, publié au cours du premier semestre de l'année suivant l'exercice et disponible à la page Documentation du site. Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter au travers du formulaire de contact disponible sur le site ou écrire à l'adresse infos@perial.com.

COMMENT LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS ONT-ILS ÉVITÉ DE CAUSER UN PRÉJUDICE IMPORTANT AUX AUTRES ACTIVITÉS DURABLES AU SENS DE LA TAXINOMIE ?
Les **principales incidences négatives** correspondent aux impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux enjeux environnementaux, sociaux, de personnel, de respect des Droits Humains, de corruption et d'actes de corruption.

Comment le produit prend-il en compte les autres objectifs et comment veille-t-il à ne leur pas causer de préjudice important ?
Pour l'activité de la SCPI, seul l'objectif « adaptation au changement climatique » fait l'objet de critères « DNSH ». Comme le rappelle le 6e rapport du GIEC (le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), le changement climatique fait déjà peser des risques significatifs sur les populations, les écosystèmes et les infrastructures. En particulier, l'augmentation des températures moyennes du globe peuvent se caractériser par des variations extrêmes de températures des milieux, allant du gel aux feux de forêts et aux canicules ; par des changements des régimes de vents, pouvant générer, entre autres, des tempêtes ; par la modification du cycle de l'eau et des précipitations, pouvant se traduire par des sécheresses comme par des inondations ; par des aléas liés aux masses solides comme l'érosion des sols, les affaissements ou les glissements de terrain. L'exposition aux risques climatiques identifiés comme les plus significatifs à ce jour par la société de gestion a été évaluée pour l'ensemble des actifs immobiliers en France mé-

La taxinomie européenne définit un principe « **DNSH** », « do no significant harm », « ne pas causer de préjudice significatif », selon lequel les investissements alignés à la taxinomie ne doivent pas causer de préjudice significatif aux objectifs de la Taxinomie Européenne et qui est accompagné de critères de l'Union Européenne spécifiques.

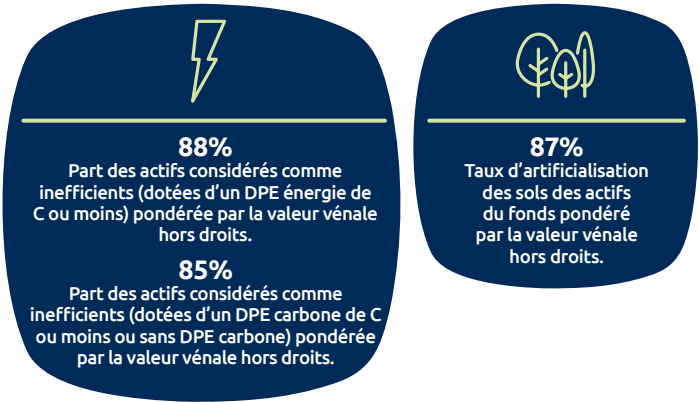
tropolitaine grâce à l’outil Bat-Adapt’, développé par l’Observatoire de l’Immobilier Durable afin d’évaluer l’exposition et la vulnérabilité des bâtiments aux risques climatiques. Les hypothèses sont fondées sur le scénario RCP 8.5 du GIEC.

Cet outil évalue les risques climatiques liés à la submersion marine, aux vagues de chaleur, aux inondations, et aux sécheresses et retraits ou gonflements des argiles, pouvant fragiliser les fondations, les structures et le fonctionnement des actifs. L’équipe Développement Durable de la société de gestion œuvre à l’amélioration de la résilience, y compris climatique, des actifs de la SCPI. En outre, les property managers sont contractuellement engagés dans une démarche de prévention et de gestion des risques.

Comment ce produit financier prend-il en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Consciente de son impact, la société de gestion prend en compte les principales incidences négatives de son activité sur les facteurs de durabilité pour ce produit financier. La SCPI n’investit pas dans des actifs liés à l’extraction, au stockage, au transport ou à la production de combustibles fossiles, dont l’exploitation participe activement au changement climatique. La société de gestion analyse en outre les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d’investissement comme dans sa politique de gestion des actifs pour cette SCPI. Chaque actif immobilier de ce produit financier fait l’objet d’une note sur 100, prenant en compte 60 critères ESG. Cette note est calculée dès l’acquisition et mise à jour annuellement, le cas échéant. Elle intègre notamment l’efficacité énergétique de l’actif immobilier à travers plusieurs critères, mais également sa consommation d’eau et son impact sur la biodiversité. On trouve, parmi ces critères :

- La classe de DPE ou d’Energy Performance Label ;
- La performance énergétique des actifs (comparée à un benchmark) ;
- Les consommations d’eau (comparée à un benchmark) ;
- Le taux de végétalisation des actifs ;
- Etc.



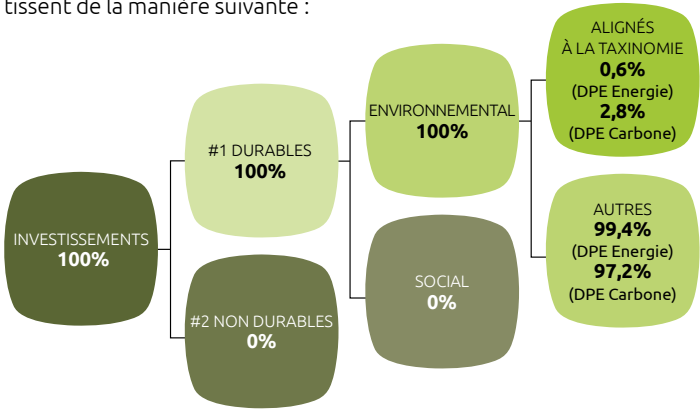
Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier ?

INVESTISSEMENTS 2021	SECTEUR	% DU FONDS EN VALEUR VÉNALE HORS DROITS	PAYS
NANTERRE / VILLAGE 4	Immobilier	2,82%	France
PUTEAUX / VILLAGE 6	Immobilier	1,13%	France
ARCUEIL / LES PORTES D’ARCUEIL 1	Immobilier	5,36%	France

Ces investissements représentent la totalité des acquisitions 2021 de la SCPI.

Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité ?

QUELLE ÉTAIT L’ALLOCATION DES ACTIFS ?
Au 31/12/2021, les investissements de la SCPI se répartissent de la manière suivante :



L’allocation des actifs décrit la part d’investissements dans des types d’actifs spécifiques.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ce produit investit exclusivement dans des actifs immobiliers ou au sous-jacent immobilier.

DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AVEC UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ÉTAIENT-ILS ALIGNÉS AVEC LA TAXINOMIE EUROPÉENNE ?

Les activités alignées avec la taxinomie sont exprimées en part :

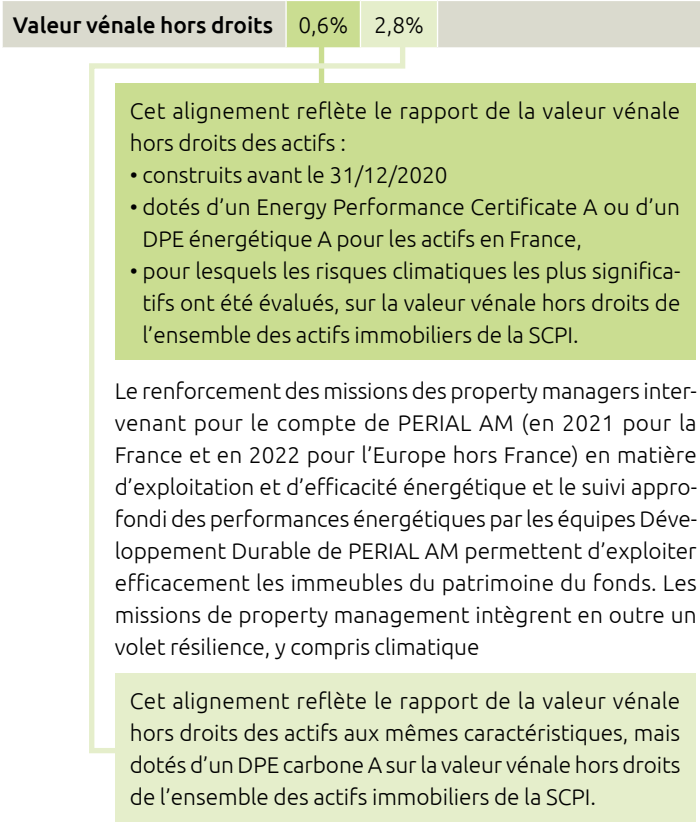
- De la valeur vénale hors droits des actifs alignés avec la taxinomie (en prenant en compte les EPC et DPE A énergétique) ;
- De la valeur vénale hors droits des actifs alignés avec la taxinomie (en prenant en compte les DPE A carbone).

La SCPI a adopté un objectif minimum d’investissement aligné aux critères de la taxinomie pour l’atténuation du changement climatique de 20% à horizon du 31 décembre 2024 sur son patrimoine immobilier. En date du 31/12/2021, le patrimoine est aligné à :

- 0,6%, soit un avancement de 3% en prenant en compte les DPE énergétique ; ou

- à 2,8%, soit un avancement de 14%, en prenant en compte les DPE carbone.

ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS AVEC LA TAXINOMIE



QUELLE ÉTAIT LA PART D’INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DANS DES ACTIVITÉS TRANSITOIRES ET HABILITANTES ?

Les **activités habilitantes** permettent à d’autres activités de réaliser une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles des alternatives bas-carbone ne sont pas encore disponibles et qui présentent des niveaux d’émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

La SCPI n’investit que dans des actifs immobiliers ou au sous-jacent immobilier. Ces activités ne sont pas considérées comme habilitantes ni transitoires.

Quelle était la part d’investissements durables avec un objectif environnemental qui n’étaient pas alignés avec la Taxinomie européenne ?

L’ensemble des actifs immobiliers de la SCPI s’inscrivent dans une logique de réduction des consommations énergétiques et d’eau. Pour chaque actif, PFO₂ s’engage, sur une durée de huit ans après son acquisition, à atteindre :

- - 40% de consommations énergétiques (en énergie primaire, ou atteinte d’un seuil de 200kWhEP/m²/an) ;

- - 30% de consommations d’eau.

Ainsi, on comptait, au 31/12/21, une part d’investissements durables avec un objectif environnemental, mais non-alignés avec les critères de la taxinomie de :

- 99,4%, en considérant les Energy Performance Label et DPE énergétiques A ; ou
- 97,2%, en prenant en compte les DPE carbone.

Quels investissements étaient inclus dans « Non durables », quel était leur rôle et étaient-ils soumis à des minima sociaux ou environnementaux ?

La SCPI ne réalise pas d’investissement non durables, tous les actifs immobiliers étant engagés dans la démarche de réduction des consommations énergétiques et d’eau. De plus, une performance ESG minimale ou la définition d’un plan d’action d’amélioration est nécessaire à l’acquisition. Elle se caractérise par un PERIAL ESG Score de 40/100.

Quelles actions ont été mise en œuvre au long de la période de référence s’étendant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 afin d’atteindre les objectifs d’investissement durable ?

La stratégie de sobriété énergétique est notamment assurée par une gestion et un usage vertueux que les property managers intervenant pour le compte de la Société de Gestion s’engagent contractuellement à mettre en œuvre ; les mandats des property managers intervenant sur le patrimoine français de la SCPI intègre en effet depuis le 1er janvier 2021 des clauses exigeant le respect et la contribution active aux objectifs de sobriété définis par la Société de Gestion. En 2022, des clauses similaires s’appliqueront pour les property managers intervenant hors de France. Pour cela, les familles d’actions suivantes sont réalisées :

- optimisation de l’exploitation et de la maintenance des actifs immobiliers ;
- sensibilisation des utilisateurs en vue d’améliorer leurs comportements en matière de sobriété d’usage ;
- définition et réalisation de travaux d’entretien et d’amélioration, formalisés dans les plans pluriannuels de travaux ; ceux-ci peuvent avoir trait à la production de chaleur ou de froid, à la ventilation, à l’isolation, à la qualité de l’éclairage ou du pilotage des installations - parmi d’autres actions.

Les locataires sont sensibilisés à la gestion de l’eau lors des comités verts et à travers le site Le Bon Geste. Lors de travaux, des équipements hydro-économes sont mise en place. En outre, de nouveaux contrats d’entretien des espaces verts prendront effet dès 2022, qui permettront de choisir des espèces indigènes, moins consommatrices d’eau, sur l’ensemble du patrimoine.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

À l'assemblée générale de la société civile de placement immobilier PFO₂,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PFO₂ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion
RÉFÉRENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SCPI, leurs investissements et l'évaluation des actifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des SCPI et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme précisé dans la note « Valeurs vénales des immobilisations locatives » (II) de l'annexe, les placements immobiliers présentés dans la colonne « valeurs estimées » de l'état du patrimoine sont évalués à leurs valeurs actuelles. Ces dernières sont arrêtées par la société de gestion sur la base d'une évaluation, réalisée par l'expert immobilier indépendant désigné en assemblée générale, des actifs immobiliers détenus directement et indirectement par la société civile de placement immobilier. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société de gestion et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et des méthodes utilisées par l'expert immobilier.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement fournisseurs mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la société de gestion

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux

règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de la société civile de placement immobilier à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion PERIAL Asset Management.

**Responsabilités du commissaire
aux comptes relatives à l'audit
des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et

recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 avril 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
B&M CONSEILS
BRUNO MECHAIN
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
ASSEMBLÉE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

À l'assemblée générale de la société civile de placement
immobilier PFO₂,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société la SCPI PFO₂ et en application de l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions soumises
à l'approbation de l'Assemblée Générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention et engagement conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L.214-106 précité.

**Conventions déjà approuvées
par l'Assemblée Générale**

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Avec PERIAL Asset management, votre
société de gestion**

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, votre société verse à PERIAL ASSET MANAGEMENT :

- Une commission de souscription perçue auprès des acquéreurs lors de la souscription de parts nouvelles d'un montant maximum égal à 8,5 % hors taxes du prix de souscription des parts (nominal plus prime d'émission). Cette commission, prélevée sur la prime d'émission, s'est élevée à **20 870 979 € hors taxes** pour l'exercice 2021.
- Une commission de gestion égale à 11.5 % hors taxes portant sur les produits locatifs encaissés hors taxes (hors charges refacturées aux locataires) et sur les produits financiers nets et assimilés perçus par votre société. À ce titre, votre société a comptabilisé en charges un montant de **16 742 932 € hors taxes** au cours de l'exercice 2021.
- Une commission de cession de parts égale à 8.5 % hors taxes du prix versé par l'acquéreur lors de la cession des parts en cas d'intervention de la société PERIAL Asset Management. Aucune commission n'a été versée à ce titre par votre SCPI sur l'exercice.
- Une commission sur arbitrages au taux maximal de 2,50 % TVA en sus sur le prix de vente net vendeur constaté sur chaque immeuble cédé. Pour les cessions réalisées en 2021, le montant enregistré dans les charges de l'exercice de votre SCPI au titre de cette commission s'élève à **791 510 € hors taxes**.
- Une commission de suivi et de pilotage des travaux au taux maximal de 3 % TVA en sus du montant des travaux réalisés. Pour 2021, le montant facturé par votre société de gestion au titre de cette commission s'élève à **186 333 € hors taxes**.

Fait à Paris, le 7 avril 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
B&M CONSEILS
BRUNO MECHAIN
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DE LA SCPI PFO₂

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s associé(e)s de PFO₂,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 conformément aux statuts de notre société et aux dispositions qui régissent la SCPI.

Au cours de l'année, la Société de Gestion nous a régulièrement tenus informés de sa gestion, et nous a communiqué toutes les explications utiles nous permettant de suivre l'actualité de notre SCPI et d'assurer ainsi notre mission dans de bonnes conditions.

Lors de nos réunions en présentiel ou en visioconférence, nous avons pu examiner les projets d'acquisitions, la situation locative, le marché des parts et les comptes audités par notre Commissaire aux comptes. Cela nous a permis de largement débattre sur les sujets relatifs à la mission qui nous est dévolue, avec la vigilance nécessaire à l'appréciation du travail accompli par la Société de Gestion.

Le patrimoine social

En 2021, les investissements de PFO₂ ont porté sur 205 M€. En fin d'année, 128 M€ supplémentaires ont été engagés pour début 2022. Les ressources sont composées d'une collecte nette de 180 M€ confortée par 80 M€ de financements bancaires et par 39 M€ d'arbitrages.

Le niveau d'endettement de 22,5 % permet un effet levier qui améliore temporairement la capacité de distribution de notre SCPI.

Au 31 décembre 2021, PFO₂ capitalisait 2 673 M€ pour une valeur immobilière hors droits de 2 638 M€ expertisée par la Société Cushman & Wakefield Valuation France.

La valeur d'expertise à périmètre constant a baissé de 2,2 %, alors que la valeur de reconstitution a baissé de 1,71 % pour s'établir à 194,21 € par part en rapport à la valeur de souscription de 196 €.

Le revenu

Fin 2021, le taux d'occupation financier s'élève à 86,6 %, en légère baisse par rapport au 31 décembre 2020.

Le dividende distribué est resté stable à 8,82 € par part. Une recette non récurrente perçue en fin d'année a permis de consolider le report à nouveau qui s'élève désormais à 0,96 €, soit 40 jours de distribution.

Le taux de distribution s'établit à 4,59 %. Il intègre les impôts étrangers payés directement par la SCPI pour le compte des associés.

Conclusion

Après deux années perturbées par la crise sanitaire, PFO₂ résiste aux aléas conjoncturels qui ont peu impacté sa performance immédiate. Nous observons néanmoins que les sociétés de gestion, en général, peinent à trouver des investissements correspondants à leurs critères habituels de qualité et de rentabilité dans des délais compatibles avec leurs volumes de collecte. Notre Conseil de surveillance partage avec la Société de Gestion ce point de vigilance.

La thématique environnementale est une valeur à laquelle les locataires adhèrent de plus en plus. Elle renforce les liens propriétaires-locataires et sécurise d'autant l'attractivité de notre SCPI. La dimension Européenne continue de porter ses fruits.

Nous remercions l'ensemble des équipes de la Société de Gestion pour les efforts déployés dans la gestion de notre SCPI et pour les informations dont nous avons régulièrement bénéficié au cours de nos réunions, puis dans les rapports établis pour cette Assemblée Générale.

Merci également à notre Commissaire aux comptes pour les investigations qu'il mène tout au long de l'année et les commentaires dont il nous fait part.

Après avoir pris connaissance des rapports du Commissaire aux comptes et, notamment, du rapport spécial décrivant les conventions visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier soumises au vote de l'Assemblée Générale, nous vous invitons à considérer notre avis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice, et à l'adoption des résolutions qui vous sont soumises.

Au cours de l'Assemblée Générale, nous procéderons au renouvellement de 3 membres du Conseil de surveillance. Nous remercions les candidats pour l'intérêt qu'ils portent à leur SCPI et pour leur engagement en cas d'élection, à représenter l'ensemble des associés auprès de la Société de Gestion.

DAMIEN VANHOUTTE
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

État du patrimoine (en euros)

	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeurs Bilantielles	Valeurs estimées	Valeurs Bilantielles	Valeurs estimées
PLACEMENTS IMMOBILIERS				
Immobilisations locatives				
Droits réels (Usufruits, bail emphytéotique, servitudes...)	+	165 642 098,32	165 642 098,32	
Amortissements droits réels	-	382 972,19	300 210,29	
Concessions	+			
Amortissement concessions	-			
Constructions sur sol d'autrui	+	1 351 718,00	5 130 468,00	
Amortissement de constructions sur sol d'autrui	-	161 782,90	123 162,39	
Terrains et constructions locatives	+	2 309 693 788,44	2 517 559 577,42	2 464 280 200,00
Immobilisations en cours	+	11 717 776,73	6 648 111,52	
Provisions liées aux placements immobiliers				
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations locatives	-			
Gros entretiens à répartir sur plusieurs exercices	-	10 699 095,22	11 785 740,11	
Provisions pour risques et charges	-			
Titres Financiers contrôlés				
Immobilisation financières contrôlées	+	137 416 376,92	120 437 958,40	41 626 313,73
Dépréciation exceptionnelle des immobilisations financières contrôlées	-			
Provisions pour risques et charges	+			
TOTAL I (Placements immobiliers)		2 614 577 908,10	2 637 997 535,82	2 412 392 850,22
Immobilisations financières				
Immobilisations financières non contrôlées	+			
Dépréciation des immobilisations financières non contrôlées	-			
Avances en compte courant et créances rattachées des immobilisations financières contrôlées	+	16 266 184,89	16 266 184,89	16 411 363,63
Avances en compte courant et créances rattachées des immobilisations financières non contrôlées	+			
Dépréciation des avances en compte courant et créances rattachées	-			
TOTAL II (Immobilisations financières)		16 266 184,89	16 266 184,89	16 411 363,63
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION				
Actifs immobilisés	+			
Associés capital souscrit non appelé	+			
Immobilisations incorporelles	+			-
Immobilisations financières autres que les titres de participations (dépôt de garantie...)	+	69 472,79	69 472,79	66 292,80
Dépréciation des immobilisations financières autres que les titres de participations	-			
Créances				
Locataires et comptes rattachés	+	19 442 436,79	19 442 436,79	33 313 484,19
Autres créances	+	64 244 618,11	64 244 618,11	62 082 890,98
Provisions pour dépréciation des créances	-	4 822 495,03	4 822 495,03	6 512 529,97
Valeurs de placement et disponibilité				
Valeurs mobilières de placements	+			
Fonds de remboursement	+			
Autres disponibilités	+	80 142 392,20	80 142 392,20	45 443 399,90
TOTAL III (Actifs d'exploitation)		159 076 424,86	159 076 424,86	134 393 537,90
Provisions pour risques et charges	-	585 500,00	585 500,00	582 826,40
Dettes				
Dettes financières	-	511 466 201,89	511 466 201,89	432 192 451,70
Dettes d'exploitation	-	53 871 890,91	53 871 890,91	58 676 363,60
Dettes diverses	-	63 837 313,65	63 837 313,65	67 197 695,65
TOTAL IV (Passifs d'exploitation)		- 629 760 906,45	- 629 760 906,45	- 558 649 337,35
Comptes de régularisation actif et passif				
Charges constatées d'avance	+	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	482 422,69	482 422,69	297 529,76
Charges à répartir sur plusieurs exercices	+	801 652,30	801 652,30	844 439,96
Autres comptes de régularisation (Frais d'émission d'emprunts)	+			
TOTAL V (Comptes de régularisation)		319 229,61	319 229,61	546 910,20
CAPITAUX PROPRES COMPTABLES (I+II+III+IV+V)		2 160 478 841,00	2 005 095 324,60	
VALEUR ESTIMEE DU PATRIMOINE		2 183 898 468,72		2 098 608 988,11

Tableau de variation des Capitaux Propres

	Situation d'ouverture 31/12/2020	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Situation de clôture 31/12/2021
Capital				
Capital souscrit	2 087 172 150,00		188 004 600,00	2 275 176 750,00
Capital en cours de souscription				
Capital retrait de parts	- 174 940 800,00		- 54 524 550,00	- 229 465 350,00
Primes d'émission et de fusion				
Primes d'émission ou de fusion	519 594 559,30		57 654 744,00	577 249 303,30
Primes d'émission en cour de souscription				
Primes d'émission retrait de parts	- 31 235 188,02		- 10 665 001,98	- 41 900 190,00
Prélèvement sur primes d'émission ou de fusion	- 386 801 880,23		- 28 838 043,41	- 415 639 923,64
Ecart de réévaluation				
Ecart sur dépréciation des immeubles d'actifs				
Fonds de remboursement prélevé surle résultat distribuable				
Plus ou moins values réalisées sur cession d'immeubles et de titres financiers contrôlés	- 15 897 269,48		- 2 180 984,33	- 18 078 253,81
Réserves				
Report à nouveau	11 609 302,37	- 4 405 549,34		7 203 753,03
Résultat de l'exercice	97 716 117,54	- 97 716 117,54	116 523 248,04	116 523 248,04
Acompte sur distribution	- 102 121 666,88	102 121 666,88	- 110 590 495,92	- 110 590 495,92
TOTAL GENERAL	2 005 095 324,60	-	155 383 516,40	2 160 478 841,00

Compte de Résultat

	31/12/2021	31/12/2020	Variation (en K€)	En %
PRODUITS IMMOBILIERS				
Produits de l'activité immobilière				
Loyers	+	146 674 191,14	133 976 942,35	12 697 9%
Charges facturées	+	26 815 810,78	27 352 833,88	-537 -2%
Produits des participations contrôlées	+	4 971 121,83	2 935 785,56	2 035 69%
Produits annexes	+	1 825 890,10	334 054,05	1 492 447%
Reprises de provisions pour gros entretiens	+	3 530 165,89	816 725,06	2 713 332%
Transferts de charges immobilières	+			
TOTAL I : Produits immobiliers		183 817 179,74	165 416 340,90	18 401 11%
Charges de l'activité immobilière				
Charges ayant leur contrepartie en produits	-	26 815 810,78	27 352 833,88	-537 -2%
Travaux de gros entretiens	-	1 288 688,00	1 192 415,59	96 8%
Charges d'entretien du patrimoine locatif	-	1 344 246,04	2 827 326,49	-1 483 -52%
Dotations aux provisions pour gros entretiens	-	2 498 503,50	1 173 889,65	1 325 113%
Dotations aux amortissements et provisions des placements immobiliers	-	-	-	0%
Autres charges immobilières	-	16 121 799,50	10 775 890,72	5 346 50%
Charges des participation contrôlés	-	-	40 254,47	-40 -100%
TOTAL II : Charges immobilières		48 069 047,82	43 362 610,80	4 706 11%
Résultat de l'activité immobilière A = (I - II)		135 748 131,92	122 053 730,10	13 694 11%
Produits d'exploitation				
Diverses produits d'exploitation	+	129,76	-	0
Reprise d'amortissement d'exploitation	+	-	-	0%
Reprise de provision d'exploitation	+	168 326,40	199 000,00	-31
Transferts de charges d'exploitation	+	25 598 888,53	35 818 356,19	-29%
Reprises de provisions pour créances douteuses	+	3 992 023,90	880 834,76	3 111 353%
TOTAL I : Produits d'exploitation		29 759 368,59	36 898 190,95	3 111 -19%
Charges d'exploitation				
Commissions de la société de gestion	-	16 742 932,17	14 440 369,97	2 303 16%
Charges d'exploitation de la société	-	9 613 909,55	19 216 019,52	-9 602 -50%
Diverses charges d'exploitation	-	21 753 480,80	23 739 749,83	-1 986 -8%
Dotations aux amortissement d'exploitation	-	321 670,07	265 779,09	56 21%
Dotations aux provisions d'exploitation	-	171 000,00	15 826,40	44 118 980%
Dépréciation des créances douteuses	-	2 301 988,96	5 356 953,01	-3 055 -57%
TOTAL II : Charges d'exploitation		50 904 981,55	63 034 697,82	-12 130 -19%
Résultat d'exploitation autre que l'activité immobilière B = (I - II)		- 21 145 612,96	- 26 136 506,87	4 991 -19%

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation (en K€)	En %
Produits financiers				
Dividendes des participations non contrôlées	+	-	-	0%
Produits d'intérêts des comptes courants	+	-	-	0%
Autres produits financiers	+	3 560 514,40	452 813,12	686%
Reprise de provisions sur charges financières	+	-	-	-
TOTAL I : Produits financiers	3 560 514,40	452 813,12	3 108	686%
Charges financières				
Charges d'intérêts des emprunts	-	1 566 416,26	1 566	-
Charges d'intérêts des comptes courants	-	-	-	0%
Autres charges financières	-	81 663,88	320 462,37	-239
Dépréciations	-	-	-	0%
TOTAL II : Charges financières	1 648 080,14	320 462,37	1 328	414%
Résultat financier C = I - II	1 912 434,26	132 350,75	1 780	1345%
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels	+	11 408,31	1 676 725,96	-1 665
Reprises de provisions exceptionnelles	+	-	-	0%
TOTAL I : Produits exceptionnels	11 408,31	1 676 725,96	-1 665	-99%
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles	-	3 113,49	10 182,40	-7
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles	-	-	-	0%
TOTAL II : Charges exceptionnelles	3 113,49	10 182,40	-7	-69%
Résultat exceptionnel D - I + II	8 294,82	1 666 543,56	-1 658	-100%
Résultat net (A + B + C + D)	116 523 248,04	97 716 117,54	18 807	19%

Hors bilan au 31/12/2020

	2021	2020
DETTES GARANTIES		
Engagements donnés :		
Engagements d'achats d'immeubles *	127 950 000	113 323 608
Engagements sur compléments de prix sur acquisitions		
Engagements sur immeubles acquis en VEFA **	11 932 023	43 483 174
Garanties données :		
Hypothèques liées aux emprunts***	112 336 000	112 336 000
Promesses d'affectation hypothécaires 1 ^{er} rang ***	115 500 000	115 500 000
Privilège de prêteur de denier (PPD) en 1 ^{er} rang	181 926 800	132 426 800
Total	549 644 823	517 069 582

* Engagement d'achat d'immeubles : Promesse signée le 17/12/2021 Immeuble Club Med Samoens pour 127 950 000€ - ** VEFA : UGE033 - TOULOUSE BUSINESS SCHOOL
*** Hypothèques/Engagements liés aux emprunts :

Banque	Actif financé	Immeuble hypothéqué	Hypothèque	Promesse affectation	IPPD 1er rang	Hypothèque 3 ^e rang
BAYERN LB	Unity				71 170 000 €	
LCL	Montpellier	Montpellier		15 400 000 €		
LCL	The Wave Tranche 1	Fontenay rue carnot		45 100 000 €		
LCL	Apicil	Patio Seine, Mont Bonnot		27 500 000 €		
CADIF	Apicil	Patio Seine, Mont Bonnot		27 500 000 €		
31/12/18				115 500 000 €	71 170 000 €	- €
BAYERN LB	Amsterdam Westerpark	Amsterdam Westerpark	45 136 000 €			
BERLIN HYP	Adam Smith	Adam Smith	67 200 000 €			
31/12/19			112 336 000 €	115 500 000 €	71 170 000 €	- €
LBP	Rennes Cesson	Rennes Cesson			19 456 800 €	
BAYERN LB	Totem Marseille	Totem Marseille			41 800 000 €	
31/12/20			112 336 000 €	115 500 000 €	132 426 800 €	- €
BerlinHyp	Village 4	Village 4			49 500 000 €	
31/12/20			112 336 000 €	115 500 000 €	181 926 800 €	- €

**** Montants tirés en fin d'exercice : Ligne CT Credit Agricole 2 ans 50 M€ : - € – Ligne CT Credit Agricole 3 ans 50 M€ : 45 000 000 € – Ligne CT Credit Agricole 2 ans 50 M€ : 35 000 000 €



NOTRE RAISON D'ÊTRE
#DECRYPATGE

Être moteur de la
transformation vers l'épargne
et l'immobilier responsables,
pour accompagner chacun de
nos clients et construire, tous
ensemble, un avenir durable.

↳ Limiter le dérèglement du climat, protéger la biodiversité, anticiper la digitalisation croissante, les évolutions démographiques, ... Pour tendre vers un modèle résilient et adapter les solutions d'investissement pour répondre aux grands enjeux de notre société actuelle, le Groupe PERIAL, acteur pionnier sur les enjeux ESG peut s'appuyer sur ses 180 collaborateurs et collaboratrices sensibilisés sur ces enjeux collectifs et individuels.

ÉNERGIE C
CESSON-SÉVIGNÉ (35)

Résolutions à titre ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Société de Gestion, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport du Commissaire aux comptes, sur l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- approuve lesdits rapports, bilan, compte de résultat et annexes tels qu'ils lui ont été présentés qui se soldent par un bénéfice de 116 523 248,04 euros,
- approuve en conséquence les opérations résumées dans ces rapports et traduites dans ces comptes, et
- donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 116 523 248,04 euros de la manière suivante :

- bénéfice de l'exercice **116 523 248,04 €**
- report à nouveau antérieur **7 203 753,03 €**

Formant un bénéfice distribuable de : **123 727 001,07 €**

décide :

- de fixer le dividende de l'exercice au montant de : **110 590 495,92 €**

correspondant au montant total des acomptes déjà versés.

- d'affecter le solde au report à nouveau : **13 136 505,15 €**

En conséquence, le montant de dividende unitaire par part (pleine jouissance) s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 8,82 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Société de Gestion et du rapport du commissaire aux comptes concluant à l'absence de nouvelles conventions réglemen-

tées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 telles que visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier prend acte de ces rapports et en approuve le contenu.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2021 :

- valeur comptable de la société **2 171 177 936,22 €**

- valeur de réalisation **2 183 898 468,72 €**
- valeur de reconstitution **2 648 689 047,24 €**

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, fixe au montant de 15 000 euros inchangé la rémunération à allouer globalement aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2022 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux articles L.214-99 et R.214-144 du Code monétaire et financier, décide de renouveler trois postes au sein du Conseil de surveillance et nomme, en qualité de membres du Conseil de surveillance, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle se prononçant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les 3 candidats qui ont reçu le plus grand nombre de voix, parmi :

- André ASPE ;
- Fabrice BONGIOVANNI ;
- François CABROL ;
- Frédéric CEZARD ;
- Jean-François CORNILLET ;
- CSIM – Dany PONTABRY ;
- Olivier DAVY ;
- Benoit GRANIER ;
- Emmanuel KERISOUET ;
- LAFFITTE INVESTISSEMENT – David LENFANT ;

- Michel MALGRAS ;
- MENHIR AEDIFICIUM – Lucien TULLIO ;
- Luc RAEMO ;
- Éric SCHWARTZ ;
- SPIRICA – Ugoline DURUFLE ;
- STAF INVEST – Damien VANHOUTTE ;
- Thierry VIAROUGE.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la société de gestion, nomme pour une durée de cinq années, en qualité d'expert immobilier le cabinet [appel d'offres en cours]. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Résolutions à titre extraordinaire

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition de la Société de Gestion, de supprimer l'article 10 alinéa 2 des Statuts ci-après :

« **Article 10 – Retrait des associés** [...]

Chaque associé de la Société ne peut passer qu'un ordre de retrait à la fois, pour un montant représentant un maximum de 0,5 % du capital de la Société tel qu'il existe au 1er janvier de l'exercice en cours et ne peut passer une nouvelle demande que lorsque la précédente demande a été totalement servie ou annulée.

[...] »

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition de la Société de Gestion, de modifier l'article 10.4 des Statuts qui sera ainsi complété comme suit :

Version actuelle :

« **Article 10 – Retrait des associés** [...]

4. L'une des mesures appropriées visées à l'alinéa précédent est, en application des dispositions de l'article 422-205 du RG AMF, l'inscription des demandes de retrait sur le registre des ordres. Dans ce cas, les demandes de retrait sont suspendues. La confrontation est

tions de l'article 422-205 du RG AMF, l'inscription des demandes de retrait sur le registre des ordres. Dans ce cas, les demandes de retrait sont suspendues. La confrontation est effectuée conformément aux dispositions des articles 422-204 à 422-217 du RG AMF ainsi que par les modalités régissant le marché de confrontation des ordres. La Société de Gestion procède tous les vendredis à dix heures à l'établissement d'un prix d'exécution par confrontation des ordres d'achat et des ordres de vente. Lorsque le vendredi est un jour férié ou chômé, l'établissement du prix d'exécution est reporté au premier jour ouvré suivant (samedi excepté), également à dix heures. La périodicité de la confrontation des ordres ne peut être modifiée que si elle est motivée par les contraintes du marché ; la modification est portée à la connaissance des donneurs d'ordres inscrits sur le registre par lettre simple au moins six jours à l'avance, et du public par additif à la présente note d'information, insertion dans le bulletin d'information, information sur le site Internet de PERIAL et/ou sur son serveur vocal. Les offres de cession sont alors réalisées au prix d'exécution après confrontation des ordres d'achat et de vente enregistrés par la Société de Gestion. Le paiement de la valeur de retrait intervient dans un délai de quinze jours à un mois, en fonction des contraintes administratives, à compter du jour où la souscription a été reçue. Les cessions de parts à titre onéreux sont soumises à un droit d'enregistrement de 5% appliqué sur le prix revenant au vendeur.

[...] » [soulignement ajouté]

Nouvelle version :

« **Article 10 – Retrait des associés** [...]

4. L'une des mesures appropriées visées à l'alinéa précédent est, en application des dispositions de l'article 422-205 du RG AMF, l'inscription des demandes de retrait sur le registre des ordres. Dans ce cas, les demandes de retrait sont suspendues. La confrontation est

effectuée conformément aux dispositions des articles 422-204 à 422-217 du RG AMF ainsi que par les modalités régissant le marché de confrontation des ordres. La Société de Gestion procède tous les vendredis à dix heures à l'établissement d'un prix d'exécution par confrontation des ordres d'achat et des ordres de vente. Lorsque le vendredi est un jour férié ou chômé, l'établissement du prix d'exécution est reporté au premier jour ouvré suivant (samedi excepté), également à dix heures. La périodicité de la confrontation des ordres ne peut être modifiée que si elle est motivée par les contraintes du marché ; la modification est portée à la connaissance des donneurs d'ordres inscrits sur le registre par lettre simple au moins six jours à l'avance, et du public par additif à la présente note d'information, insertion dans le bulletin d'information, information sur le site Internet de PERIAL et/ou sur son serveur vocal. Les offres de cession sont alors réalisées au prix d'exécution après confrontation des ordres d'achat et de vente enregistrés par la Société de Gestion. Le paiement de la valeur de retrait intervient dans un délai de quinze jours, en fonction des contraintes administratives, à compter de la date de clôture mensuelle des souscriptions et sous réserve qu'il existe des demandes de souscription compensant la demande de retrait. Les cessions de parts à titre onéreux sont soumises à un droit d'enregistrement de 5% appliqué sur le prix revenant au vendeur.

[...] » [soulignement ajouté]

Résolutions à titre ordinaire et extraordinaire

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt consécutives aux résolutions qui précèdent.

Annexe comptable

PFO₂

TRYALIS
MONTREUIL (93)

– I – FAITS SIGNIFICATIFS

- Dans le cadre de la crise liée au COVID-19 de nouvelles mesures ont été mises en place en France afin de limiter la propagation du virus. Les effets de cette crise sur les états financiers des sociétés immobilières concernent principalement le niveau du chiffre d'affaires, le recouvrement des créances locataires, la valorisation des actifs et des participations le cas échéant ainsi que la liquidité et notamment le respect des covenants bancaires.
- Collecte 2021 de 1 253 364 parts pour un montant de 245 659 344 € contre 1 416 635 parts pour 277 660 460€ en 2020.
- 363 497 retraits de parts ont été constatés sur l'exercice 2021 pour un montant de 65 189 552 €.
- Acquisition de deux immeubles sur l'exercice pour un montant TTC de 113 736 465 € et prise de participation dans MAJESTAL 2 à hauteur de 49,62% pour un montant de 91 793 267€.
- Cessions de dix-huit immeubles sur l'exercice pour un prix de vente global de 38 336 915 € avec une plus-value avant impôt égalitaire de 1 998 954 €.

Au 31 décembre 2021 :

- L'État du patrimoine de la société PFO₂ fait apparaître une valeur bilantielle totale de 2 160 478 841 € et une valeur estimée totale de 2 183 898 469 €.
- Le bénéfice s'établit à 116 523 248 €, le dividende distribué pour une part en pleine jouissance est de 8,82€
- La collecte nette des capitaux de l'exercice s'élève à 180 469 792 €.
- La valeur nominale des parts est de 150 € et la prime d'émission de 46 €.
- Le nombre de parts souscrites (net des retraits) s'élève à 13 638 076 parts.

– II – INFORMATIONS SUR LES RÈGLES GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont présentés conformément aux dispositions réglementaires applicables. La société a appliqué les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-03 du 15/04/2016 homologué le 07/07/2016 et qui a abrogé le plan comptable antérieur.

Leur établissement respecte les principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices en se plaçant dans une perspective de continuité de l'exploitation.

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été préparés dans un contexte évolutif de crise sanitaire et économique lié au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Par conséquent, les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été réalisées dans un environnement sujet à une incertitude accrue et il est possible que les résultats futurs des opérations de la société diffèrent des estimations effectuées au 31 décembre 2021.

Les documents de synthèse comprennent l'« État du patrimoine », le « tableau de variation des capitaux propres », un « État hors bilan », le « Compte de résultat » et l'« Annexe ».

L'Etat du patrimoine se présente en liste, il comporte deux colonnes :

- Colonne « valeurs bilantielles » présentant les éléments du patrimoine aux coûts historiques.
- Colonne « valeurs estimées » présentant, à titre d'information, la valeur vénale des immeubles locatifs et la valeur nette des autres actifs de la société. Cette dernière tient compte des plus et moins-values latentes sur actifs financiers.

Changement de méthode comptable

Néant.

Principales règles d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité (dans la colonne « valeurs bilantielles ») est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS LOCATIVES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat hors frais d'acquisition plus travaux), conformément à l'article 213-8 du règlement ANC n° 2014-03. Les honoraires de transaction versés lors d'une acquisition sont considérés comme un élément du coût de revient de l'immobilisation. Conformément à la réglementation propre aux SCPI, les « terrains et constructions » ne font l'objet d'aucun amortissement. Le prix d'acquisition des terrains est compris dans le coût d'acquisition de l'immeuble quand la distinction n'est pas possible. Les agencements de nature à augmenter la valeur locative des biens (climatisation par exemple) sont immobilisés et ne sont pas amortis. Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un élément d'actif sont comptabilisés à l'actif en augmentation du cout d'acquisition. Le cout d'acquisition initial de l'élément remplacé est sorti de l'actif à son cout d'origine estimé (généralement prix de revient déflaté) et comptabilisé dans un compte de réserves ayant la nature de pertes en capital.

VALEURS VÉNALES DES IMMOBILISATIONS LOCATIVES

Dans le contexte économique actuel, la valorisation du patrimoine (détenu directement ou indirectement) a été établie conformément aux méthodes décrites dans la note d'information de la SCPI. Elle pourrait ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel de ces actifs et l'évolution possible de leur valeur sur la durée de vie de la SCPI, qui est notamment impactée par les conditions de marché, les volumes de transactions et le contexte économique. Il pourrait exister un écart entre les valorisations retenues, dont les estimations faites par l'expert indépendant et arrêtées par la société de gestion sont rendues plus difficiles dans le contexte actuel, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées des cessions. La valeur vénale des immeubles locatifs résulte d'une expertise effectuée par la société CUSHMAN & WAKEFIELD agissant en qualité d'expert indépendant. Chaque immeuble fait l'objet d'une expertise tous les 5 ans. Les autres années, la valeur résultera d'une actualisation des valeurs par l'expert sans visite systématique de l'immeuble.

L'expert détermine la valeur d'un immeuble locatif en mettant en œuvre deux méthodes :

- la méthode par comparaison directe de la valeur par référence à des transactions récentes comparables.
- la méthode par capitalisation du revenu brut qui consiste à lui appliquer un taux de capitalisation conduisant à une valeur hors droits et hors frais.

La Société CUSHMAN & WAKEFIELD a procédé sur cet exercice à 150 actualisations, 6 premières expertises, 49 révisions quinquennales et une VEFA conservée au prix de revient.

Patrimoine (en €)	Global	Par part
Valeur comptable	2 625 277 003	192,50
Valeur vénale / expertise	2 637 997 536	193,43
Valeur de réalisation	2 183 898 469	160,13
Valeur de reconstitution*	2 648 689 047	194,21

** Droits de mutation calculés par l'expert immobilier à un taux moyen de 7,38 % sur 2021 et 6,52 % sur 2020.*

PLAN D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES LOCATIFS (PROVISION POUR GROS ENTRETIEN)

Des provisions pour gros entretien (PGE) sont évaluées tous les ans, par immeuble, en fonction des dépenses estimées à partir d'un plan quinquennal prévisionnel. La provision est constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de la quote-part des dépenses futures rapportée linéairement sur 5 ans à la durée restante à courir entre la date de la clôture et la date prévisionnelle de réalisation. La dotation aux provisions au titre de l'année correspond à la différence entre l'évaluation des provisions au tire de l'année et les provisions au titre de l'exercice antérieur après prise en compte des reprises de provisions.

LOYERS/PROVISION DES CRÉANCES LOCATAIRES

- Comptabilisation des loyers : Les éventuels accords (abattement de loyers, franchises) conclus avec les locataires ont été comptabilisés en déduction des loyers.
- Risque locatif / Créances clients : Une analyse ligne à ligne des créances clients a été réalisée afin d'apprécier le risque de contrepartie dans le contexte évolutif de crise sanitaire et économique et les dépréciations en résultant ont été comptabilisées conformément aux principes comptables.

Les créances locataires ont été dépréciées, au cas par cas pour leur montant HT (loyers et charges) après déduction du dépôt de garantie ou de la caution délivrée. Selon le risque estimé, le taux de provisionnement est de 50 % ou 100 % (majorité des cas) de la créance HT.

GESTION LOCATIVE

Conformément à l'article 18 des statuts, la société de gestion perçoit une commission de gestion, pour l'administration de la SCPI, de 11,5% HT sur les recettes brutes de toute nature (produits locatifs HT, produits financiers nets et assimilés) de la société, sous déduction des créances irrécouvrables et de la variation de provision sur les loyers des locataires douteux.

COMMISSION DE PILOTAGE DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Conformément à l'article 18 des statuts, la société de gestion perçoit une commission de pilotage de la réalisation des travaux de 3% HT maximum du montant des travaux réalisés. Cette commission est comptabilisée à l'actif, en charge d'entretien ou en PGE selon la nature des travaux.

PRÉLÈVEMENTS SUR PRIME D'ÉMISSION

Les frais d'acquisition des immobilisations locatives (droits d'enregistrement, frais de notaires) ainsi que la TVA non récupérable sont prélevés sur la prime d'émission. Les honoraires de recherche locataires sont, quant à eux, intégralement supportés dans les charges de l'exercice.

– III – TABLEAUX CHIFFRES (en euros)

Placements immobiliers

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS LOCATIVES	VALEURS NETTES 2021		VALEURS NETTES 2020	
	COMPTABLES	ESTIMÉES	COMPTABLES	ESTIMÉES
Droits réels	165 642 098	150 797 785	165 642 098	155 120 851
Terrains et constructions locatives				
Bureaux	2 093 598 574	2 126 720 215	1 986 745 821	2 074 535 007
Commerces	131 943 629	125 855 000	134 177 988	131 475 000
Logistique et locaux d'activités	16 907 409	19 050 000	16 888 043	19 000 000
Santé et éducation	68 051 140	83 418 801	67 704 761	76 753 250
Terrain			748 657	750 000
Immobilisations en cours				
Bureaux	0	0	4 494 912	4 493 092
Santé et éducation	11 717 777	11 717 777	0	0
Terrain	0	0	2 153 200	2 153 200
Participations contrôlées				
SCI Village 2	16 858 497	17 176 637	16 858 497	19 135 758
SCI Horizon Défense	18 238 213	14 442 595	18 238 213	15 346 598
SCI R'COM	10 526 400	6 649 370	10 526 400	7 143 958
MAJESTAL 2	91 793 267	82 169 356	0	0
TOTAL	2 625 277 003	2 637 997 536	2 424 178 590	2 505 906 714

L'inventaire détaillé des placements immobiliers figure à la fin du présent document.

DROITS RÉELS, CONCESSIONS

VENTILATION PAR NATURE - VALEUR BRUTE	MONTANT AU 01/01/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	MONTANT AU 31/12/2021
Droits Réels	165 642 098	0	0	165 642 098
TOTAL	165 642 098	0	0	165 642 098

VENTILATION PAR NATURE - AMORTISSEMENTS	MONTANT AU 01/01/2020	DOTATIONS *	REPRISES	MONTANT AU 31/12/2020
Droits Réels	300 210	82 762	0	382 972
TOTAL	300 210	0	0	382 972

**Amorti sur une durée de 25 ans*

IMMEUBLES

VENTILATION PAR NATURE - VALEUR BRUTE	MONTANT AU 01/01/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS, TRANSFERTS OU SORTIES D'ACTIF *	MONTANT AU 31/12/2021
Terrains nus	360 338	0	360 000	338
Terrains et constructions	2 201 197 837	144 211 372	35 715 758	2 309 693 451
Construction et sol d'autrui	5 130 468	0	3 778 750	1 351 718
Immobilisations en cours de construction	6 648 112	5 179 127	109 462	11 717 777
TOTAL	2 213 336 755	149 390 499	39 963 970	2 322 763 283

**Les plus ou moins-values sur cessions d'immeubles ainsi que le coût d'acquisition initial des éléments remplacés ou renouvelés sont imputés sur les capitaux propres conformément aux dispositions comptables applicables aux SCPI.*

VENTILATION PAR NATURE - AMORTISSEMENTS	MONTANT AU 01/01/2021	DOTATIONS *	REPRISES	MONTANT AU 31/12/2021
Construction sur sol d'autrui	123 162	38 621	0	161 783
TOTAL	123 162	38 621	0	161 783

* acquisition 2017 amortie sur 35 ans

PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES

VENTILATION PAR NATURE - VALEUR BRUTE	MONTANT AU 01/01/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	MONTANT AU 31/12/2021
Titres de participations*	45 623 110	91 793 267	0	137 416 377
TOTAL	45 623 110	91 793 267	0	137 416 377

*En 2021, prise de participation de 49,62% dans l'OPPCI MAJESTAL 2, lors de sa création, en partenariat avec la SCPI PFGP et la SCI PEC.

IMMOBILISATION FINANCIÈRES CONTROLÉES	VALEUR COMPTABLE	VALEUR ESTIMÉE *
SCI Village 2	16 858 497	17 176 637
SCI Horizon Défense	18 238 213	14 442 595
SCI R'COM	10 526 400	6 649 370
MAJESTAL 2	91 793 267	82 169 356
TOTAL	137 416 377	120 437 958

* La valeur estimée de chaque SCI ou OPCI a été déterminée à partir de leur actif net réévalué (expertise de l'immeuble par un expert indépendant + ou - les autres éléments d'actif net). Les principes comptables appliqués dans les SCI peuvent être différents de ceux applicables aux SCPI : possibilité d'amortir les immeubles, étalement des franchises accordées aux locataires sur la durée ferme des baux... Pour ces SCI, les immeubles ont fait l'objet d'un amortissement et les franchises sont étalées.

ÉTAT DES PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN

	MONTANT AU 31/12/2020	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE		MONTANT AU 31/12/2021
			VENTES	PGE	
Provisions pour gros entretien	11 785 740	2 498 504	54 982	3 530 166	10 699 095
TOTAL	11 785 740	2 498 504	54 982	3 530 166	10 699 095

	MONTANT PROVISION 01/01/2021	DOTATION		REPRISE		MONTANT PROVISION 31/12/2021
		ACHATS D'IMMEUBLE	PATRIMOINE EXISTANT AU 01/01	VENTES D'IMMEUBLE	PATRIMOINE EXISTANT AU 01/01	
DEPENSES N+1	4 463 368	0	2 498 503	-54 983	-764 892	6 141 997
DEPENSES N+2	4 229 937	0	0	0	-1 389 348	2 840 589
DEPENSES N+3	2 090 772	0	0	0	-927 241	1 163 531
DEPENSES N+4	704 953	0	0	0	-254 697	450 256
DEPENSES N+5	296 710	0	0	0	-193 988	102 722
TOTAUX	11 785 740	0	2 498 503	-54 983	-3 530 166	10 699 095

Immobilisations financieres

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	TITRES	AVANCE EN COMPTE COURANT *	CRÉANCES RATTACHÉES **	VALEUR BRUTE COMPTABLE 2021	VALEUR ESTIMÉE 2021	CAPITAL	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART RETENUE
Immobilisations financières non contrôlées		-	-	-	-	-	-	-	-
Avances en compte courant et créances rattachées sur immo financières non contrôlées		-	-	-	-	-	-	-	-
Avances en compte courant et créances rattachées sur immo financières contrôlées	SCI VILLAGE 2	778 855	7 737	786 592	786 592	-	-	-	50%
	SCI HORIZON DEFENSE	3 546 387	458 520	4 004 907	4 004 907				60%
	SCI R'COM	10 933 284	203 720	11 137 004	11 137 004				60%
	MAJESTAL 2	-	337 683	337 683	337 683				49%
TOTAUX		15 258 525	1 007 660	16 266 185	16 266 185	-	-	-	-

* compte courant à + 1 an - **Prise en compte des décisions de distribution de prime d'émission, de la quote part du résultat de l'exercice, et des intérêts sur compte courants.

Autres actifs et passifs d'exploitation

IMMOBILISATIONS AUTRES QUE LES TITRES DE PARTICIPATIONS

Elles correspondent aux fonds de roulement versés aux syndic.

Créances

LOCATAIRES ET COMPTES RATTACHÉS

	2021	2020
Solde locataires débiteurs	14 523 870	17 252 717
dont locataires douteux *	9 504 633	14 295 692
Factures à établir	4 865 500	16 018 594
Provisions sur charges	53 068	42 173
TOTAL	19 442 437	33 313 484

*Soit une base HT, après déduction des dépôts de garantie, de 6 373 228 € dépréciée à hauteur de 4 822 495 €.

Comptes de regularisation actif et passif

CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

VENTILATION PAR NATURE - VALEUR BRUTE	MONTANT AU 01/01/2021	VARIATION DE L'EXERCICE	DOTATION CAR L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2021
Charges à répartir	844 440	157 500	200 288	801 652
TOTAL	844 440	157 500	200 288	801 652

Elles concernent les frais de dossier, d'hypothèque et de notaires relatifs aux emprunts qui sont étalés sur la durée des emprunts.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

ÉLÉMENTS	2021	2020
Produits afférents aux loyers	482 423	297 530
TOTAL	482 423	297 530

Provisions

VENTILATION PAR NATURE - VALEUR BRUTE	MONTANT AU 01/01/2021	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2021
Provisions pour dépréciation des comptes locataires*	6 512 530	2 301 989	3 992 024	4 822 495
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges**	582 826	171 000	168 326	585 500
TOTAL	7 095 356	2 472 989	4 160 350	5 407 995

* Les 10 dotations les plus importantes pour un total de 1 354 K€ représentent 69% de la dotation globale.
** Principalement un risque de 500 K€ lié à une contestation de loyers lors d'un renouvellement de bail.

Dettes

DETTES FINANCIÈRES

	2021	2020
Emprunts bancaires et intérêts courus	490 860 050	410 819 879
Dépôts de garantie reçus des locataires	20 585 791	21 372 573
Soldes créditeurs de banque et agios à payer	20 360	0
TOTAL	511 466 202	432 192 452

VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES PAR NATURE D'ACTIFS	2021	2020
Emprunts immobiliers	410 628 000	365 628 000
Lignes de crédit court terme/moyen terme	80 000 000	45 000 000

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE	JUSQU'À 1 AN	1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Emprunt à taux fixe				
Emprunts amortissables				
Emprunts "in fine"	60 000 000	169 700 000	180 928 000	410 628 000
Lignes de crédit moyen terme	0	0	0	0
Emprunts à taux variable				
Emprunts amortissables				
Lignes de crédit court terme	80 000 000	0	0	80 000 000
Total	140 000 000	169 700 000	180 928 000	490 628 000

Les engagements hors bilan attachés à ces emprunts sont repris au niveau de l'état spécifique dans les comptes annuels.

DÉTAIL DES EMPRUNTS À TAUX FIXE

DATE	ORGANISME PRÊTEUR	IMMEUBLE FINANCÉ	MONTANT	TAUX	DURÉE
janv.-17	BAYERN LB	PORTEFEUILLE UNITY	64 700 000	1,79%	7 ans
sept.-17	LCL	MILAN	30 000 000	1,20%	5 ans
sept.-17	LCL	AMSTERDAM	30 000 000	1,20%	5 ans
oct.-17	LCL	MONTPELLIER	14 000 000	1,70%	7 ans
nov.-17	LCL	The WAVE TR 1	41 000 000	1,66%	8 ans
mars-18	LCL	APICIL	50 000 000	1,27%	5 ans
sept.-19	BAYERN LB	AMSTERDAM WESTERPARK	32 240 000	1,84%	9 ans
déc.-19	BERLIN HYP AG	ADAM SMITH	48 000 000	1,57%	10 ans
janv.-20	LA BANQUE POSTALE	RENNES CESSON	17 688 000	1,00%	8 ans
déc.-20	BAYERN LB	LE TOTEM MARSEILLE	38 000 000	1,00%	7 ans
mars-21	BERLIN HYP AG	VILLAGE 4	45 000 000	1,47%	10 ans
TOTAL			410 628 000		

DÉTAIL DES EMPRUNTS À TAUX VARIABLES

ORGANISME PRETEUR	FINANCEMENT	MONTANT	TAUX	DURÉE
CREDIT AGRICOLE	Ligne crédit CT	45 000 000	E1M+0,90%	1 mois
CEIDF/ARKEA	Ligne crédit CT	35 000 000	E1M+0,75%	1 mois
TOTAL		80 000 000		

*lignes crédit renouvelables

DETTES D'EXPLOITATION

	2021	2020
Comptes locataires créditeurs	15 569 662	12 702 463
Avoirs à établir*	807 633	1 174 217
Locataires provisions sur charges reçues	31 345 951	32 451 587
Gérance, fournisseurs et comptes rattachés	6 148 644	12 346 097
TOTAL	53 871 891	58 674 364

*Liés pandémie Covid-19

Capitaux propres

CAPITAL SOUSCRIT

Le capital s'élève à 2 045 711 400 € dont 1 253 364 parts souscrites sur l'exercice pour un montant de 188 004 600 €. Le prix de la part est à 196 € au 31/12/2021. Le délai de jouissance des parts a été porté depuis le 1er juin 2016 de 4 à 6 mois.

PRIME D'ÉMISSION /PRÉLÈVEMENTS SUR PRIME D'ÉMISSION

	MONTANT AU 01/01/2021	VARIATION DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2021
Prime d'émission brute	519 594 559	57 654 744	577 249 303
Prime d'émission brute-retrait des parts	-31 235 188	-10 665 002	-41 900 190
Prélèvements sur P.E. :			
- frais de constitution, d'augmentation de capital	-38 004	-	-38 004
- frais d'acquisition des immeubles	-121 229 118	-3 778 900	-125 008 018
- commissions de souscription	-265 534 758	-25 059 144	-290 593 902
Total des prélèvements	-386 801 880	-28 838 043	-415 639 924
Prime d'émission nette	101 557 491	18 151 699	119 709 190

PLUS OU MOINS-VALUES RÉALISÉES SUR CESSIONS D'IMMEUBLES

Les résultats cumulés sur cessions et de sorties d'immobilisations au 31 décembre 2021, imputés sur les capitaux propres, font ressortir une moins-value nette globale de 18 078 254 €. Les résultats de cession d'immeubles de l'exercice font apparaître une plus-value de 1 482 953 €. Le cout de sortie des immobilisations remplacées s'élève en cumulé à 22 237 263 €. Une reprise de la provision pour gros entretien a été effectuée pour 54 983 €.

DETTES DIVERSES

	2021	2020
Dettes fiscales et sociales	11 473 338	11 959 832
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés*	806 663	6 209 798
Associés dividendes à payer	30 586 374	29 495 865
Créditeurs divers	20 970 939	19 532 201
TOTAL	63 837 314	67 197 696

*dont séquestre de 41 749€ / contrepartie en débiteurs divers

CAPITAL, RETRAITS DES PARTS

Le montant des retraits s'élève à 229 465 350 € à fin décembre 2021 dont 363 497 parts en retrait sur l'exercice pour 54 524 550 €.

Aucun fonds de remboursement n'est comptabilisé.

IMMEUBLES	VALEUR NETTE COMPTABLE	PRIX DE CESSION *	IMPÔT	+ VALUE	- VALUE*
Régularisation exercice antérieur			103 215		3 000
VILLEURBANNE DE PRESSENSE	3 789 309	3 507 075	9	0	282 234
QUETIGNY	1 591 954	1 174 631	128	0	417 322
BESANCON	898 236	1 033 500	0	135 264	0
MAUREPAS	5 335 720	6 943 950	207 230	1 608 230	0
DARDILLY	6 137 192	7 294 950	0	1 157 758	0
NANTES LE PERRAY BAT P1	1 037 647	472 809	205 094	0	564 838
NANTES LE PERRAY BAT P3	850 302	900 000	303	49 698	0
NANTES LE PERRAY BAT P4	487 026	625 000	22	137 974	0
NANTES LE PERRAY BAT P5	651 035	660 000	0	8 965	0
NANTES LE PERRAY BAT P6	1 209 595	1 200 000	0	0	9 595
NANTES LE PERRAY BAT P7	1 201 978	1 200 000	0	0	1 978
NANTES LE PERRAY BAT P18	1 450 607	1 500 000	0	49 393	0
NANTES LE PERRAY BAT A1	1 202 101	1 200 000	0	0	2 101
NANTES LE PERRAY BAT A2	1 203 378	1 200 000	0	0	3 378
NANTES LE PERRAY BAT B1	3 013 761	3 000 000	0	0	13 761
NANTES LE PERRAY BAT C1	3 004 017	3 000 000	0	0	4 017
NANTES LE PERRAY TERRAIN	748 657	850 000	0	101 343	0
NANTES LE PERRAY BAT 26	2 522 448	2 575 000	0	52 552	0
	36 334 961	38 336 915	516 001	3 301 178	1 302 224
			Plus value nette de l'exercice	1 482 953	
			Sorties d'immobilisations	-3 718 920	
			Reprise PGE sur cession d'immobilisations	54 982	
			Variation sur les capitaux propres de l'exercice	-2 180 984	

* prix de cession net de commissions de négociation et d'arbitrage.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 22 juin 2021 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020 d'un montant de 97 716 118 € à une distribution de dividendes à hauteur des acomptes déjà versés, soit 102 121 667 € et de prélever sur le report à nouveau la somme de 4 405 549 €.

Compte de résultat

VENTILATION DES REMBOURSEMENTS DE CHARGES

NATURE DES CHARGES	2021	2020
Charges diverses, fournitures et services	7 250 492	5 229 188
Taxes locatives (TOM...)	1 399 881	1 854 733
Total charges locatives	8 650 373	7 083 921
Travaux, entretien courant	4 933 723	3 237 347
Assurances	329 275	309 193
Taxes foncières	9 452 854	13 228 814
Taxes sur les bureaux en IDF	1 991 720	2 657 997
Frais de procédures	97 228	55 531
Commissions et honoraires	1 360 638	780 031
Total charges immobilières	18 165 438	20 268 913
TOTAL	26 815 811	27 352 834

AUTRES CHARGES IMMOBILIÈRES

	2021	2020
Charges de copropriétés	2 977 145	1 618 134
Commissions, honoraires, frais de procédures (huissiers...)	2 536 557	1 471 908
Impôts locaux	4 091 115	2 134 469
Loyers bail à construction	94 253	93 161
Gestion locative déléguée	533 979	430 098
Intérêts d'emprunts	5 822 724	4 980 737
Autres (Assurances, honoraires divers, audits énergétiques, Couverture de franchise cédée ...)	66 026	47 385
TOTAL	16 121 800	10 775 891

CHARGES D'EXPLOITATION

	2021	2020
Rémunération de la gérance	16 742 932	14 440 370
Commissions de la société de gestion	16 742 932	14 440 370
Honoraires Depositaire	146 930	138 313
Honoraires commissaire aux comptes*	55 095	55 510
Honoraires expertise immeubles	368 579	169 767
Honoraires de recherche locataires	265 149	609 258
Honoraires divers **	204 262	924 757
Publicité et publication	142 032	130 414
Frais de PTT	206 415	130 200
Services bancaires	513 931	325 886
CET (CVAE)	831 728	1 818 225
Impôts sur les sociétés Europe	2 248 934	2 936 651
TVA non récupérable	701 919	528 998
Droits d'enregistrement**	3 771 385	11 129 389
Frais liés aux emprunts	157 500	316 500
Autres (frais de déplacements ...)	50	2 152
Charges d'exploitation de la société	9 613 910	19 216 020
Rémunération conseil de surveillance	15 000	15 000
Pertes sur créances irrécouvrables	75 070	135 939
Commission de souscription***	20 870 979	23 588 811
Commissions d'arbitrage	791 510	0
Autres charges d'exploitation	922	0
Diverses charges d'exploitation	21 753 481	23 739 750
TOTAL	48 110 323	57 396 139

* Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes – ** dont 3 778 900 € prélevés sur la prime d'émission – *** Conformément à l'article 18 des statuts, la société de gestion perçoit une commission de souscription lors de l'acquisition des parts nouvelles d'un montant égal à 11.5% HT maximum du prix de souscription des parts nominal plus prime d'émission. Cette commission est intégralement prélevée sur la prime d'émission

PRODUITS ANNEXES

	2021	2020
Charges forfaitaires	67 974	-329 500
Remises en état facturées (départs locataires)	1 176 630	300 455
Etat des lieux facturés	-	2 332
Autres Produits	338 518	286 246
Ventes Energies	242 768	74 521
TOTAL	1 825 890	334 054

PRODUITS DE PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES

	2021	2020
SCI Village 2	628 850	628 855
SCI Horizon Défense	1 667 281	1 701 531
SCI R'COM	917 412	605 400
MAJESTAL 2	1 757 579	0
TOTAL	4 971 122	2 935 786

TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION

	2021	2020
Frais acquisition immeubles *	3 778 900	11 913 046
Commissions souscriptions *	20 870 979	23 588 811
Commission sur arbitrage ***	791 510	0
Frais d'hypothèque / frais de notaire sur emprunt **	157 500	316 500
TOTAL	25 598 889	35 818 356

* Intégralement prélevés sur la prime d'émission. - ** Passé en charge à répartir. *** Imputé sur le résultat de cession

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

ELÉMENTS	CHARGES	PRODUITS
Dépréciation/reprise des immobilisations financières non contrôlées	-	-
Autres charges financières (intérêts sur lignes de crédit)	1 648 080	-
Revenus des dépôts à terme et certificats de dépôt...	-	-
Revenus des participations non contrôlées	-	-
Revenus des dépôts à terme et certificats de dépôt...	-	6 016
Rémunération VEFA	-	3 001 144
Produits financiers sur compte courant SCI	-	553 354
TOTAL	1 648 080	3 560 514

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

ELÉMENTS	CHARGES	PRODUITS
Indemnités perçues	-	-
Procédures locatives	-	-
DG et crédits locataires conservés	-	-
Divers	3 114	11 408
TOTAL	3 114	11 408

– IV –
INFORMATIONS DIVERSES
(en euros)

PRODUITS À RECEVOIR

	2021	2020
Créances rattachées à des participations	0	0
Locataires et comptes rattachés*	4 865 500	16 018 594
Autres créances d'exploitation	0	0
Disponibilités	0	0
TOTAL	4 865 500	16 018 594

*Essentiellement lié à des charges locatives à refacturer

CHARGES À PAYER

	2021	2020
Intérêts courus sur emprunt	232 050	191 879
Services bancaires (frais, intérêts)	20 360	-
Gérance, fournisseurs et comptes rattachés	8 469 999	5 783 896
Charges immobilières	8 913 926	7 598 774
Frais d'Assemblée Générale	281 551	435 600
Divers	32 838	96 736
CVAE	-	96 651
IS Europe	4 719 466	3 649 951
Taxe foncière	-	-
TVA non récupérable	-	-
Avoirs à établir sur loyers	807 633	1 174 216
TOTAL	23 477 824	19 027 702

Inventaire détaillé des placements immobiliers au 31/12/2021

L'inventaire détaillé des placements immobiliers ne présente pas les valeurs vénales par immeuble en raison des arbitrages en cours ou à venir. Toutefois, la société de gestion mettra ces informations à la disposition des Associés qui en feraient la demande.

Adresse immeuble	Année acquisition	Surface m²	Prix de revient 31/12/2020	Immeubles au 31/12/2021	Agencements 31/12/2021	Prix de revient 31/12/2021
BUREAUX						
PARIS						
PARIS/TRONCHET	29/12/2009	355 m²	2 416 787 €	2 344 059 €	75 545 €	2 419 604 €
RÉGION PARISIENNE						
VELIZY/BT E	29/07/2010	2 403 m²	3 657 337 €	3 600 000 €	57 337 €	3 657 337 €
NANTERRE/ARRAS	18/04/2011	3 612 m²	21 280 000 €	21 280 000 €	- €	21 280 000 €
SURESNES/PAGES	25/07/2011	4 057 m²	8 830 084 €	8 613 435 €	239 824 €	8 853 259 €
SAINT DENIS/ETOILE PLEVEL 1	28/03/2012	10 227 m²	28 529 697 €	27 741 365 €	877 646 €	28 619 010 €
GUYANCOURT/LE GERSHWIN	20/09/2012	11 943 m²	32 747 268 €	32 658 407 €	101 704 €	32 760 111 €
VELIZY/BTC	26/09/2012	3 100 m²	6 420 116 €	6 394 574 €	25 541 €	6 420 116 €
VELIZY/BT D	26/09/2012	2 779 m²	4 246 834 €	3 913 891 €	332 943 €	4 246 834 €
LEVALLOIS/LE WILSON	10/12/2012	10 158 m²	54 062 216 €	52 546 000 €	1 573 596 €	54 119 596 €
SAINT MAURICE/LE DUFY	28/10/2014	13 134 m²	43 496 709 €	43 435 000 €	105 012 €	43 540 012 €
IVRY/LE FLAVIA	27/01/2015	13 812 m²	71 982 070 €	71 982 070 €	- €	71 982 070 €
GENNEVILLIERS/ALMA	01/10/2015	14 525 m²	54 454 176 €	54 446 864 €	7 312 €	54 454 176 €
CLAMART/LE PANORAMIC	07/12/2015	12 295 m²	38 967 479 €	38 881 325 €	92 024 €	38 973 349 €
IVRY/TRIUM	11/04/2016	10 714 m²	41 172 864 €	40 873 883 €	325 336 €	41 199 219 €
ORSAY/PARC	01/01/2016	10 329 m²	20 872 431 €	18 405 000 €	2 467 431 €	20 872 431 €
CHOISY-LE-ROI/PATIO SEINE	29/06/2016	9 405 m²	40 400 000 €	40 400 000 €	- €	40 400 000 €
CHATENAY-MALABRY/BUREAUX	20/06/2016	5 318 m²	17 571 980 €	17 572 406 €	-426 €	17 571 980 €
ELANCOURT/OMEGAPARCBAT1	21/07/2016	2 118 m²	5 492 728 €	5 492 728 €	- €	5 492 728 €
ELANCOURT/OMEGAPARCBAT2	21/07/2016	2 118 m²	5 030 093 €	5 030 093 €	- €	5 030 093 €
ELANCOURT/OMEGAPARCBAT3	21/07/2016	925 m²	2 303 620 €	2 303 620 €	- €	2 303 620 €
ELANCOURT/OMEGAPARCBAT4	21/07/2016	927 m²	2 283 831 €	2 283 831 €	- €	2 283 831 €
ELANCOURT/OMEGAPARCBAT5	21/07/2016	2 078 m²	5 140 185 €	5 116 574 €	23 611 €	5 140 185 €
ISSY LES MX/TECHNOPOLIS	30/05/2017	8 875 m²	34 443 855 €	34 377 025 €	291 132 €	34 668 157 €
BOURG LA REINE/LE CENTRALIS	14/09/2017	5 337 m²	18 700 282 €	18 700 282 €	2 060 €	18 702 342 €
VAL DE FONTENAY/THE WAVE	15/11/2017	18 663 m²	95 764 986 €	95 764 986 €	- €	95 764 986 €
BOURGET/M²	15/12/2017	15 830 m²	55 600 000 €	55 600 000 €	10 465 €	55 610 465 €
MEUDON/LES MONTALETs	28/09/2018	6 827 m²	34 989 466 €	34 932 990 €	165 010 €	35 098 000 €
SERRIS / GREEWICH	20/12/2018	8 079 m²	39 574 910 €	38 893 988 €	697 803 €	39 591 792 €
ANTONY PARC I	27/06/2019	11 389 m²	46 082 790 €	46 082 790 €	1 769 €	46 084 559 €
PUTEAUX / VILLAGE 4	17/03/2021	7 350 m²	- €	78 465 782 €	- €	78 465 782 €
PUTEAUX / VILLAGE 6	17/03/2021	4 052 m²	- €	31 490 813 €	2 369 €	31 493 182 €
RÉGIONS						
MERIGNAC	16/12/2009	1 141 m²	1 436 139 €	1 100 000 €	352 318 €	1 452 318 €
MARCQ EN BAROEUL/MARQUE	12/05/2010	5 659 m²	8 823 648 €	8 261 000 €	562 598 €	8 823 598 €
NANTES/EXALIS	18/06/2010	1 336 m²	2 380 000 €	2 380 000 €	13 442 €	2 393 442 €
ILLKIRCH/SEBASTIEN BRANT	09/07/2010	1 992 m²	3 600 000 €	3 600 000 €	- €	3 600 000 €
VITROLLES/COUPERIGNE	06/12/2010	1 374 m²	1 141 913 €	1 104 368 €	42 812 €	1 147 180 €
NIMES/ZAC DE LA GARE	01/04/2011	5 363 m²	11 792 000 €	11 782 000 €	11 591 €	11 793 591 €
AVIGNON/AERODROME	08/06/2011	3 644 m²	8 388 617 €	8 280 000 €	126 024 €	8 406 024 €
LYON/RUE LORTET	19/09/2011	5 533 m²	10 350 278 €	10 300 000 €	85 158 €	10 385 158 €
NICE/AEROPOLE	30/09/2011	9 202 m²	26 220 337 €	25 246 075 €	997 182 €	26 243 258 €
MARSEILLE/GAYMARD	04/11/2011	10 598 m²	38 674 446 €	38 645 000 €	61 106 €	38 706 106 €
VALBONNE/GAIA3	23/11/2011	2 412 m²	5 106 268 €	5 100 500 €	35 961 €	5 136 461 €
SAINTHERBLAIN/LAFREGATE	20/12/2011	3 702 m²	4 728 666 €	4 704 051 €	29 250 €	4 733 301 €
BIOT/LES ESPACES RENARD	21/12/2011	12 074 m²	23 739 743 €	23 680 600 €	96 629 €	23 777 229 €
ILLKIRCH/LE THALES	31/05/2012	3 165 m²	3 556 407 €	3 520 400 €	45 851 €	3 566 251 €
MOUGINS/NATURA2	26/07/2012	1 213 m²	3 010 709 €	3 000 000 €	25 393 €	3 025 393 €
SAINT HERBLAIN/LE TERMINAL	26/07/2012	2 144 m²	4 258 137 €	4 250 000 €	12 772 €	4 262 772 €
TOULOUSE/ST MARTIN BAT3	26/07/2012	2 044 m²	3 722 667 €	3 650 000 €	82 435 €	3 732 435 €
LYON/ADENINE	08/08/2012	6 868 m²	17 988 045 €	17 985 000 €	37 714 €	18 022 714 €
ROUEN/MARCO POLO	25/09/2012	7 906 m²	19 315 600 €	19 300 000 €	15 600 €	19 315 600 €
TOULOUSE/MESPLE	28/09/2012	3 943 m²	6 267 752 €	6 200 000 €	85 296 €	6 285 296 €

Adresse immeuble	Année acquisition	Surface m²	Prix de revient 31/12/2020	Immeubles au 31/12/2021	Agencements 31/12/2021	Prix de revient 31/12/2021
TOULOUSE/ST MARTINDUTOUCHB7	26/07/2012	1 852 m²	3 307 780 €	3 300 000 €	16 055 €	3 316 055 €
TOULOUSE/ST MARTIN DU TOUCH B8	24/09/2012	1 852 m²	3 357 780 €	3 350 000 €	7 780 €	3 357 780 €
NANTES/VIVIANI	19/10/2012	3 769 m²	9 533 976 €	9 533 976 €	- €	9 533 976 €
SAINT PRIEST/MYLAN	26/03/2013	9 776 m²	24 151 680 €	24 151 680 €	1 380 €	24 153 060 €
GRENOBLE/POLYTEC	03/04/2013	6 138 m²	11 205 346 €	11 125 000 €	80 346 €	11 205 346 €
SAINT PRIEST/ILENA PARK	30/05/2013	14 349 m²	24 125 516 €	24 050 000 €	130 701 €	24 180 701 €
NANTES/LE RHUYS	20/12/2013	4 755 m²	10 998 804 €	10 990 200 €	8 604 €	10 998 804 €
ROUEN/LE POLARIS	28/03/2014	4 238 m²	9 352 415 €	9 325 094 €	239 650 €	9 564 744 €
VILLEURBANNE/LE KRUGER	31/03/2014	4 361 m²	12 221 000 €	12 221 000 €	- €	12 221 000 €
VILLEURBANNE/L'ECHO	31/03/2014	6 423 m²	18 351 883 €	18 339 000 €	12 883 €	18 351 883 €
NANTES/KANOA	23/07/2014	3 633 m²	9 867 928 €	9 780 000 €	87 928 €	9 867 928 €
TOULOUSE/ARC EN CIEL	15/09/2014	12 995 m²	31 305 173 €	30 760 000 €	565 032 €	31 325 032 €
SAINT HERBLAIN/LE SUNSET BAT A	07/10/2014	2 503 m²	5 447 689 €	5 423 000 €	24 689 €	5 447 689 €
SAINTHERBLAIN/LESUNSETBATB	03/12/2014	2 281 m²	4 902 744 €	4 860 000 €	42 744 €	4 902 744 €
ROUEN/L'AVALASSEBATA	26/03/2015	3 459 m²	5 000 000 €	5 000 000 €	17 671 €	5 017 671 €
ROUEN/L'AVALASSEBATB	26/03/2015	2 768 m²	4 100 000 €	4 100 000 €	- €	4 100 000 €
LYON/HALLEBORIE 1	04/06/2015	4 896 m²	14 807 404 €	13 028 994 €	1 790 711 €	14 819 705 €
MONTPELLIER/BUSINESSPLAZAB1	29/05/2015	2 253 m²	4 133 807 €	4 133 807 €	4 223 €	4 138 030 €
MONTPELLIER/BUSINESS PLAZA B2	29/05/2015	1 947 m²	3 392 093 €	3 392 093 €	- €	3 392 093 €
SAINTPRIEST/URBANEAST-EDEN	15/07/2015	4 128 m²	9 088 235 €	9 088 235 €	- €	9 088 235 €
SAINTPRIEST/URBANEAST-APAVE	15/07/2015	5 286 m²	8 139 020 €	8 139 020 €	- €	8 139 020 €
LILLE/PLACE RIHOUR	10/12/2015	2 084 m²	4 922 561 €	4 871 900 €	50 661 €	4 922 561 €
RENNES/URBAN QUARTZ	20/11/2015	13 101 m²	42 010 151 €	41 959 752 €	53 750 €	42 013 502 €
MONTBONNOT/LE SUN	08/12/2015	10 132 m²	17 614 691 €	17 172 419 €	547 145 €	17 719 564 €
MONTPELLIER/LE MUSTANG	24/03/2016	4 336 m²	12 816 900 €	12 816 900 €	- €	12 816 900 €
MONDEVILLECAEN/PROMOTRANS	14/04/2016	1 567 m²	1 045 000 €	1 045 000 €	- €	1 045 000 €
VILL.D'A./PROMOTRANS	14/04/2016	2 142 m²	2 219 000 €	2 219 000 €	- €	2 219 000 €
SAINTHERBLAIN/PROMOTRANS	14/04/2016	1 502 m²	1 629 125 €	1 619 800 €	9 325 €	1 629 125 €
STETIENNEDUROUVRAY/PROMOTRA	14/04/2016	1 770 m²	1 063 600 €	1 063 600 €	- €	1 063 600 €
GRENOBLE/LESIROCCO	21/06/2016	2 821 m²	5 314 603 €	5 302 500 €	12 103 €	5 314 603 €
VILL.D'A./ERE PARK	29/06/2016	5 451 m²	14 488 274 €	14 488 274 €	- €	14 488 274 €
LYON/BEYNOST	06/10/2016	7 620 m²	15 882 750 €	15 857 000 €	25 750 €	15 882 750 €
BORDEAUX/LE SEMAPHORE	14/10/2016	4 886 m²	13 582 301 €	13 582 301 €	- €	13 582 301 €
ANTIBES/LE CHORUS	19/10/2016	4 333 m²	9 602 599 €	9 519 250 €	148 471 €	9 667 721 €
NANTES/LEPOLARIS	09/11/2016	6 502 m²	19 165 013 €	19 163 571 €	1 803 €	19 165 374 €
MONTBONNOT/LE VISEO	08/12/2016	11 477 m²	20 208 911 €	20 200 000 €	12 989 €	20 212 989 €
RENNES/MGEN	29/12/2016	4 027 m²	8 007 000 €	8 007 000 €	- €	8 007 000 €
NANTES/VIZIO	26/10/2017	4 773 m²	12 907 124 €	12 894 249 €	14 420 €	12 908 669 €
MONTPELLIER/BECQUEREL	27/10/2017	6 096 m²	13 226 960 €	13 226 960 €	17 991 €	13 244 951 €
LYON/APICIL	29/03/2018	12 039 m²	44 975 940 €	44 969 255 €	6 685 €	44 975 940 €
MARSEILLE / TOTEM	29/12/2020	14 001 m²	66 500 000 €	66 549 600 €	- €	66 549 600 €
CESSON SEVIGNE	23/01/2020	9 120 m²	29 915 019 €	29 928 019 €	- €	29 928 019 €
ETRANGER						
BADHERSFELD/HUBERTUSWEG	31/01/2017	7 527 m²	2 267 197 €	2 269 197 €	236 038 €	2 505 235 €
WIESBADEN/RHEINSTRASSE	31/01/2017	8 407 m²	22 267 110 €	22 264 300 €	49 698 €	22 313 998 €
MICHELSTADT/ERBACHERSTRASSE	31/01/2017	6 725 m²	5 566 778 €	5 567 950 €	13 253 €	5 581 203 €
KASSEL/FRIEDRICHEBERTSTRASSE	31/01/2017	8 084 m²	12 752 981 €	12 752 440 €	85 122 €	12 837 562 €
BADHERSFELD/KLEINEINDUSTR.	31/01/2017	4 567 m²	2 439 261 €	2 441 179 €	75 456 €	2 516 635 €
KORBACH/MEDEBACHERLANDSTR.	31/01/2017	4 872 m²	3 734 802 €	3 736 411 €	45 341 €	3 781 752 €
FRIEDBERG/HOMBURGERSTRASSE	31/01/2017	4 615 m²	3 954 942 €	3 956 499 €	32 303 €	3 988 802 €
GIESSEN/LEIHGESTERNERWEG	31/01/2017	3 701 m²	2 914 967 €	2 916 772 €	8 975 €	2 925 747 €
MARBURG/RAIFFEISENSTRASSE	31/01/2017	10 528 m²	11 193 549 €	11 163 757 €	143 383 €	11 307 140 €
WEISBADEN/MAINZ-KASTEL	31/01/2017	26 257 m²	43 332 525 €	43 311 820 €	235 685 €	43 547 505 €
BARCELONE / BOLIVIA	09/07/2020	3 520 m²	9 537 950 €	14 050 915 €	55 376 €	14 106 291 €
MILAN/GATTAMELATA	21/09/2017	16 898 m²	37 555 000 €	37 555 000 €	- €	37 555 000 €
UTRECHT/WINTHONT	30/06/2017	8 605 m²	31 792 500 €	31 792 500 €	- €	31 792 500 €
AMSTERDAM/LEQUINTET	03/10/2017	6 798 m²	29 672 466 €	29 672 466 €	- €	29 672 466 €
HOOFDDORP/IRDETO	30/07/2018	9 230 m²	38 190 000 €	38 190 000 €	- €	38 190 000 €
AMSTERDAM/WESTERPARK	19/06/2019	9 554 m²	50 633 115 €	46 922 356 €	3 711 258 €	50 633 614 €
UTRECHT / PAPENDORP	13/03/2020	7 126 m²	27 149 850 €	27 149 850 €	28 000 €	27 177 850 €
AMSTERDAM/ADAM SMITH	19/12/2019	20 673 m²	87 485 497 €	87 484 960 €	- €	87 484 960 €
LA HAYE / POST NL	18/12/2020	24 949 m²	76 500 000 €	94 869 208 €	67 315 €	94 936 523 €

Adresse immeuble	Année acquisition	Surface m²	Prix de revient 31/12/2020	Immeubles au 31/12/2021	Agencements 31/12/2021	Prix de revient 31/12/2021
COMMERCE						
PARIS						
PARIS/SPEEDY	30/04/2014	267 m²	847 420 €	768 483 €	78 937 €	530 647 €
RÉGION PARISIENNE						
COIGNIERES/PORTES DE CHEVREUSE	09/01/2014	24 702 m²	37 771 874 €	37 425 000 €	350 500 €	530 647 €
SAINTWITZ/BUFFALO	15/10/2015	679 m²	2 647 330 €	2 647 330 €	- €	198 006 €
PONTAULT-COMBAULT/BUFFALO	15/10/2015	691 m²	2 530 188 €	2 530 188 €	- €	325 148 €
ISSSYLESMOULINEAUX/SPEEDY	30/04/2014	178 m²	409 858 €	409 858 €	- €	503 831 €
STEGENEVIEVEDESBOIS/SPEEDY	30/04/2014	339 m²	565 444 €	512 322 €	53 122 €	377 334 €
NANTERRE/SPEEDY	30/04/2014	465 m²	1 040 874 €	922 180 €	118 694 €	331 642 €
VILLEMONBLE/SPEEDY	30/04/2014	225 m²	353 087 €	301 372 €	51 715 €	599 870 €
IVRY/SPEEDY	30/04/2014	447 m²	704 655 €	614 786 €	89 869 €	474 839 €
VIRYCHATILLON/SPEEDY	30/09/2014	410 m²	581 555 €	512 322 €	69 233 €	369 734 €
POISSY/SPEEDY	30/04/2014	278 m²	474 015 €	400 074 €	73 941 €	523 151 €
MANTESLAVILLE/SPEEDY	30/04/2014	374 m²	496 942 €	426 057 €	70 885 €	468 926 €
ORLY/SPEEDY	30/04/2014	356 m²	333 822 €	333 822 €	- €	567 934 €
COULOMMIERS/SPEEDY	30/04/2014	500 m²	612 486 €	533 107 €	79 379 €	344 871 €
EPINAYSURORGE/SPEEDY	30/04/2014	405 m²	579 688 €	508 678 €	71 010 €	291 508 €
RÉGIONS						
DUNKERQUE/POLEMARINE	28/09/2012	17 197 m²	18 453 749 €	17 526 597 €	943 513 €	18 470 110 €
BORDEAUX/BASIC FIT	22/12/2009	880 m²	1 618 700 €	1 618 700 €	- €	1 618 700 €
SAINT MARTIN BOULOGNE	08/04/2013	1 725 m²	2 501 344 €	2 500 159 €	1 185 €	2 501 344 €
CHOLET/BUFFALO	15/10/2015	639 m²	2 023 711 €	2 023 711 €	- €	2 023 711 €
MONTPELLIER/BUFFALO	15/10/2015	471 m²	1 554 742 €	1 554 742 €	- €	1 554 742 €
YUTZ/BUFFALOGRILL	15/10/2015	649 m²	2 462 383 €	2 462 383 €	- €	2 462 383 €
LONGUEAU/BUFFALO	15/10/2015	647 m²	2 624 062 €	2 624 062 €	- €	2 624 062 €
AUXERRE/BUFFALO	15/10/2015	609 m²	2 600 593 €	2 600 593 €	- €	2 600 593 €
LAFOUILLOUSE/BUFFALO	15/10/2015	581 m²	2 295 804 €	2 295 804 €	- €	2 295 804 €
MARSANNAY/BUFFALO	15/10/2015	278 m²	833 035 €	833 035 €	- €	833 035 €
MONTBELIARD/BUFFALO	15/10/2015	646 m²	1 873 673 €	1 873 673 €	- €	1 873 673 €
NOYELLES-GODAULT/BUFFALO	15/10/2015	707 m²	1 264 094 €	1 264 094 €	- €	1 264 094 €
WINTZENHEIM/BUFFALO	15/10/2015	566 m²	2 110 257 €	2 110 257 €	- €	2 110 257 €
ORLEANS/SPEEDY	30/04/2014	332 m²	403 057 €	336 016 €	67 042 €	403 057 €
LILLE/SPEEDY	30/04/2014	441 m²	508 398 €	434 592 €	73 806 €	508 398 €
ANGERS/SPEEDY	30/04/2014	546 m²	472 793 €	420 818 €	51 975 €	472 793 €
LENS/1/SPEEDY	30/04/2014	280 m²	352 060 €	243 165 €	108 895 €	352 060 €
BORDEAUX/1/SPEEDY	30/04/2014	270 m²	405 811 €	347 308 €	58 503 €	405 811 €
LYON/SPEEDY	30/04/2014	412 m²	622 655 €	563 554 €	59 101 €	622 655 €
DIJON/SPEEDY	30/04/2014	483 m²	326 934 €	253 481 €	73 453 €	326 934 €
BORDEAUX/2/SPEEDY	30/04/2014	334 m²	368 886 €	308 767 €	60 119 €	368 886 €
VANDOEUVRELESNANCY/SPEEDY	30/04/2014	295 m²	317 143 €	255 473 €	61 670 €	317 143 €
CLERMONTFERRAND/1/SPEEDY	30/04/2014	445 m²	374 607 €	374 607 €	- €	374 607 €
DIJON/2/SPEEDY	30/04/2014	410 m²	260 507 €	200 876 €	59 631 €	260 507 €
BRON/SPEEDY	30/04/2014	214 m²	277 551 €	228 502 €	49 049 €	277 551 €
BREST/SPEEDY	30/04/2014	290 m²	389 177 €	309 142 €	80 035 €	389 177 €
CLERMONTFERRANDII/SPEEDY	30/04/2014	248 m²	312 211 €	245 685 €	66 526 €	312 211 €
BOULOGNESURMER/SPEEDY	30/04/2014	294 m²	314 031 €	314 031 €	- €	314 031 €
VENISSIEUX/SPEEDY	30/04/2014	230 m²	333 589 €	262 593 €	70 996 €	333 589 €
REIMS/SPEEDY	30/04/2014	238 m²	301 671 €	235 646 €	66 025 €	301 671 €
MULHOUSE/SPEEDY	30/04/2014	240 m²	239 857 €	239 857 €	- €	239 857 €
LIMOGES/SPEEDY	30/04/2014	244 m²	200 188 €	200 188 €	- €	200 188 €
TOURCOING/SPEEDY	30/04/2014	273 m²	352 204 €	270 163 €	82 041 €	352 204 €
BELFORT/SPEEDY	30/04/2014	223 m²	220 227 €	164 191 €	56 036 €	220 227 €
NANCY/SPEEDY	30/04/2014	222 m²	306 451 €	252 265 €	54 186 €	306 451 €
CHALONS.SAONE/SPEEDY	30/04/2014	254 m²	282 530 €	216 551 €	65 979 €	282 530 €
MARSEILLE/1/SPEEDY	30/04/2014	271 m²	517 193 €	461 090 €	56 103 €	517 193 €
AIXENPROVENCE/SPEEDY	30/04/2014	484 m²	530 647 €	478 936 €	51 711 €	530 647 €
CHARLEVILLE-MEZIERES/SPEEDY	30/04/2014	212 m²	198 006 €	155 743 €	42 263 €	198 006 €
LENS/2/SPEEDY	30/04/2014	305 m²	325 148 €	263 922 €	61 226 €	325 148 €
VINEUIL/SPEEDY	30/04/2014	440 m²	503 831 €	434 793 €	69 038 €	503 831 €
BEYNOST/SPEEDY	30/04/2014	330 m²	377 334 €	330 789 €	46 545 €	377 334 €

Adresse immeuble	Année acquisition	Surface m²	Prix de revient 31/12/2020	Immeubles au 31/12/2021	Agencements 31/12/2021	Prix de revient 31/12/2021
ROUBAIX/SPEEDY	30/04/2014	335 m²	331 642 €	272 795 €	58 847 €	331 642 €
CHASSENEILDUPOITOU/SPEEDY	30/04/2014	490 m²	599 870 €	521 989 €	77 881 €	599 870 €
SAINTVICGORLEGRAND/SPEEDY	30/04/2014	600 m²	474 839 €	367 550 €	107 289 €	474 839 €
AMILLY/SPEEDY	30/04/2014	363 m²	369 734 €	329 084 €	40 650 €	369 734 €
ISSOIRE/SPEEDY	30/04/2014	761 m²	523 151 €	416 744 €	106 407 €	523 151 €
LEMPDES/SPEEDY	30/04/2014	392 m²	468 926 €	397 768 €	71 158 €	468 926 €
VALENCIENNE/SPEEDY	30/04/2014	586 m²	567 934 €	461 090 €	106 844 €	567 934 €
DIJON/3/SPEEDY	30/04/2014	377 m²	344 871 €	281 418 €	63 453 €	344 871 €
EVREUX/SPEEDY	30/04/2014	280 m²	291 508 €	242 777 €	48 731 €	291 508 €
SAINTES/SPEEDY	30/04/2014	270 m²	256 161 €	256 161 €	- €	256 161 €
CAMBRAI/SPEEDY	30/04/2014	350 m²	377 295 €	315 247 €	62 048 €	377 295 €
HAUBOURDIN/SPEEDY	30/04/2014	323 m²	243 178 €	243 178 €	- €	243 178 €
FORBACH/SPEEDY	30/04/2014	250 m²	234 367 €	234 367 €	- €	234 367 €
CASTELNAULELEZ/SPEEDY	30/04/2014	400 m²	415 646 €	365 557 €	50 089 €	415 646 €
SENS/SPEEDY	30/04/2014	210 m²	207 732 €	207 732 €	- €	207 732 €
CHANTEPIE/CUBE	24/10/2017	4 996 m²	10 402 465 €	10 402 465 €	- €	10 402 465 €
ECHIROLLES/CUBE	24/10/2017	1 384 m²	3 531 872 €	3 522 598 €	10 455 €	3 533 053 €
HENINBEAUMONTBESSON/CUBE	24/10/2017	1 657 m²	1 228 556 €	1 189 935 €	- €	1 189 935 €
HENIN BEAUMONT CULTURA/CUBE	24/10/2017	2 722 m²	5 106 665 €	5 106 665 €	- €	5 106 665 €
PORTDEBOUC/CUBE	24/10/2017	2 291 m²	2 157 397 €	2 151 893 €	278 787 €	2 430 680 €
VILLEURBANNE/CUBE	24/10/2017	947 m²	993 908 €	993 908 €	- €	993 908 €

LOGISTIQUE ET LOCAUX D'ACTIVITÉS

RÉGIONS

ABREST/GRANDPRE	30/09/2010	4 011 m²	1 995 844 €	1 590 068 €	424 163 €	2 014 230 €
COLMAR/EMILESCHWOERER	30/09/2010	4 011 m²	2 386 544 €	2 386 544 €	980 €	2 387 524 €
DECAZAVILLE	30/09/2010	4 330 m²	1 301 500 €	1 301 500 €	- €	1 301 500 €
ORVAULT	30/09/2010	3 558 m²	1 234 475 €	1 234 475 €	- €	1 234 475 €
SABLESURSARTHE/CLOSDUBOIS	30/09/2010	3 323 m²	1 129 288 €	1 129 288 €	- €	1 129 288 €
SAINTARNOULT	30/09/2010	2 455 m²	1 407 025 €	1 407 025 €	- €	1 407 025 €
SAINTQUAYPORTRIEUX	30/09/2010	2 225 m²	908 425 €	908 425 €	- €	908 425 €
TOURLAVILLE/JEANMOULIN	30/09/2010	2 225 m²	1 294 992 €	1 279 498 €	15 494 €	1 294 992 €
RÉGION PARISIENNE						
LES MUREAUX	30/09/2010	5 288 m²	3 065 600 €	3 065 600 €	- €	3 065 600 €
PLESSIS PATE / LEONARD DE VINCI	30/09/2010	3 127 m²	2 164 350 €	2 164 350 €	- €	2 164 350 €

SANTÉ ET EDUCATION

PARIS

PARIS / LE MONTREAL	11/12/2014	9 426 m²	60 551 511 €	60 501 000 €	131 339 €	60 632 339 €
ÉTRANGER						
BARCELONE / TBS	05/11/2020	8 761 m²	9 306 450 €	19 106 295 €	30 282 €	19 136 577 €

SCI BUREAUX

RÉGIONS

LA DEFENSE / VILLAGE 2	21/12/2018	4 603 m²	16 858 497 €	16 858 497 €	- €	16 858 497 €
SURESNES / HORIZON DEFENSE	26/04/2019	8 962 m²	18 238 213 €	18 238 213 €	- €	18 238 213 €
RUEIL / R COM	15/04/2020	5 585 m²	10 526 400 €	10 526 400 €	- €	10 526 400 €

OPPCI BUREAUX

RÉGION PARISIENNE

ARCUEIL / LES PORTES D'ARCUEIL	20/07/2021	22 367 m²	- €	91 793 267 €	- €	91 793 267 €
--------------------------------	------------	-----------	-----	--------------	-----	--------------

TOTAL		929 536 m²	2 387 901 362 €	2 601 035 303 €	24 241 700 €	2 625 277 003 €
-------	--	------------	-----------------	-----------------	--------------	-----------------

Pour réaliser les Rapports Annuels des SCPI,
nous avons travaillé exclusivement avec des papetiers
certifiés PEFC, qui proposent des papiers issus de
forêts durablement gérées pour limiter
leur impact sur l'environnement.

Les encres que nous utilisons ne contiennent
pas d'ingrédients considérés comme persistants,
bioaccumulables ou toxiques (PBT).

Par ailleurs, la marque Imprim'vert affichée par
l'imprimeur avec qui nous collaborons lui a été
attribuée en contrepartie du respect d'un strict cahier
des charges sur la gestion des déchets dangereux,
la sécurisation des liquides dangereux,
la non-utilisation des produits toxiques,
la sensibilisation environnementale de ses
collaborateurs et de ses clients, ainsi que le suivi
des consommations énergétiques de son site.



S.A.S. au capital de 495 840 €

34 rue Guersant - 75017 Paris

Tél. : +33 (0)1 56 43 11 00

www.perial.com

Agrément AMF N° GP 07000034

Certification ISO 9001100 - N°2001/15764C

